

# Coopérations internationales : Erasmus+ et le reste du monde

Enseignement supérieur - Enseignement et formation professionnels

## + Recueil de données 2023<sub>+</sub>

Ce recueil statistique propose une analyse des données disponibles pour l'appel à propositions 2023 concernant notamment les budgets, les candidatures et les sélections, à l'échelle européenne et française.

Les actions d'Erasmus+ concernées sont les suivantes :

- Actions Erasmus Mundus
- Mobilités internationales dans les secteurs de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement et la formation professionnels (AC131, AC121, AC171)
- Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement supérieur
- Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement et la formation professionnels
- Actions Jean Monnet Enseignement et Recherche
- Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

Exploiter la palette des opportunités Erasmus+ relève d'une véritable stratégie d'établissement et permet de démultiplier les effets des activités, de garantir leur pérennité et leur efficacité.



## ◆ SOMMAIRE

◆ Synthèse - Appels à propositions 2023.....	3
◆ Lexique.....	4
◆ Les pays tiers non associés .....	5
◆ Les actions Erasmus Mundus .....	6
1. Master conjoint Erasmus Mundus (EMJM) : un budget de 160M€ en 2023.....	7
2. EMJM : la France en tête en termes de candidatures au côté de l'Espagne.....	7
3. EMJM : la France en tête mais l'Espagne plus présente dans les masters sélectionnés.....	9
4. Actions préparatoires (EMDM) : un budget stable, un nombre de candidatures en hausse	12
5. EMDM : un taux de sélection des projets français de 37,5 % .....	13
◆ Mobilité de l'Enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union européenne (AC171).....	15
1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France.....	16
2. En France, un nombre de candidatures stable et des nouveaux venus dans l'action.....	16
3. Une légère baisse de l'écart entre budget sollicité/budget disponible .....	17
4. Des taux de succès très variables selon les régions .....	17
5. Le financement d'une majorité de mobilités étudiantes et de mobilités entrantes .....	19
6. Nombre de projets régionaux financés et de mobilités attribuées par région .....	21
◆ Fenêtre pour la mobilité internationale dans l'Enseignement supérieur (AC131) et l'Enseignement et la formation professionnels (AC121) .....	22
Fort intérêt des établissements et organismes français pour cette nouvelle opportunité.....	23
◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur .....	24
1. Un budget en augmentation pour le 2 <sup>ème</sup> appel de la programmation.....	25
2. Des candidatures en nombre sur le volet 2 au détriment d'un volet 1 attendu par la CE.....	26
3. Des pays tiers non associés qui coordonnent plus de 45% des projets sélectionnés .....	27
4. La présence française dans les projets sélectionnés reste faible.....	29
5. Une présence française surtout dans des projets centrés sur l'Afrique subsaharienne.....	30
◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels.....	31
1. Un budget important sur les zones Balkans occidentaux et Afrique subsaharienne .....	32
2. Une présence française affirmée dans un appel à propositions sélectif et concurrentiel....	32
3. De nombreux partenaires dans les projets soumis.....	33
4. Une représentativité géographique large.....	33
◆ Actions Jean Monnet - Enseignement et Recherche .....	34
1. Un maintien du budget mais un nombre de candidatures en forte hausse .....	35
2. Un taux de sélection au niveau européen qui revient au niveau de 2021 .....	37
3. 64% des candidatures françaises sélectionnées.....	37
4. 50% des projets de réseaux impliquant la France sélectionnés.....	38
◆ Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse .....	40
1. Des candidatures en nombre mais de faible qualité .....	41
2. La France partenaire de 3 projets sélectionnés.....	42

## ◆ Synthèse - Appels à propositions 2023

- **Action Erasmus Mundus** : propose deux appels à projets distincts – lot 1 : la mise en place de masters conjoints Erasmus Mundus (EMJM) et lot 2 : les actions préparatoires à la mise en place de masters conjoints (EMDM). Cette action vise la création de programmes d'études intégrés mis en œuvre par un consortium d'établissements européens et, depuis 2021, également issus de pays tiers non associés. La France maintient sa position de leader sur cette action en nombre de projets sélectionnés dont elle assure la coordination : 9 en 2023, soit 53% des projets coordonnés sélectionnés. Elle est présente dans 62% des projets sélectionnés. La France prend également la tête du classement européen en nombre d'EMDM sélectionnés, avec 6 projets en 2023.
- **Mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure – AC171 – (ex « MIC »)** : favorise la mobilité des étudiants et du personnel en provenance et à destination des pays tiers non associés. En 2023, avec une hausse de budget et un nombre de candidatures en légère baisse, c'est environ 1/3 des mobilités demandées qui ont pu être financées. Les mobilités financées sont majoritairement entrantes et d'études. Les zones géographiques les plus concurrentielles sont l'Amérique latine, l'Amérique du Nord mais aussi les pays du sud de la Méditerranée, l'Asie et la Caraïbe. Les Balkans occidentaux demeurent la zone la moins concurrentielle.
- **Mobilité internationale renforcée sur la programmation 2021-2027** : permet de flécher jusqu'à 20% des fonds obtenus au titre de l'action « mobilité intra-européenne » pour de la mobilité sortante vers les pays tiers non associés. Cette fenêtre internationale concerne les secteurs de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement et formation professionnels (EFP).
- **Projets de renforcement des capacités - Enseignement supérieur** : soutiennent la modernisation et l'internationalisation des établissements et systèmes d'enseignement supérieur des pays tiers non associés au programme. En 2023, malgré la hausse du budget, l'augmentation du nombre de candidatures éligibles entraîne une forte sélection sur cette action. La France est présente dans 19 des 159 projets sélectionnés, soit une représentation française dans 12% des projets au total, ce qui est relativement faible.
- **Projets de renforcement des capacités - Enseignement et formation professionnels** : une nouvelle action ouverte en 2022. Elle vise à renforcer les capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP pour renforcer la coopération entre les partenaires, améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales. La France est encore peu présente sur cette action, mais les 4 projets auxquels elle participe sont de qualité.
- **Activités Jean Monnet** : favorisent l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études européennes dans le monde. A l'échelle européenne, le budget 2023 est resté stable alors que le nombre de candidatures a augmenté fortement. 9 des 14 candidatures françaises sur les modules / chaires / centres d'excellence ont été sélectionnées portant le taux de sélection des projets nationaux à 64%. A noter également la présence de la France dans la moitié des réseaux thématiques relatifs à la politique extérieure sélectionnés en 2023.
- **Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur** : une nouvelle action de la programmation 2021-2027. La France participe pour la première fois à cette action en étant partenaire de 3 projets sélectionnés en 2023.

## ◆ Lexique

- Candidat (APPLICANT) : Organisation participante qui soumet une demande de subvention Erasmus+. Les candidats peuvent introduire leur demande à titre individuel ou au nom d'autres organisations participant au projet. Dans ce cas, le candidat endosse également la fonction de coordinateur.
- Coordinateur (COORDINATOR) : Organisation participante demandant une subvention Erasmus+ au nom d'un consortium d'organisations partenaires. Il représente les partenaires du projet vis-à-vis de la Commission européenne et agit en leur nom, assume la responsabilité financière, légale et qualitative de la mise œuvre du projet.
- Partenaires (FULL PARTNER) : Organisations participantes qui contribuent entièrement à la mise en œuvre du projet.
- Partenaires associés (ASSOCIATED PARTNER) : Certains projets peuvent compter des partenaires associés qui contribuent à la mise en œuvre de tâches/activités spécifiques du projet ou soutiennent la diffusion et la pérennité du projet. Ils ne sont pas considérés comme faisant partie du consortium ; ils ne reçoivent pas de financement et n'entrent pas en ligne de compte pour les conditions minimales de composition du consortium.
- Pays participants au programme (ex-« pays programme ») : Le nom officiel est « pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme ». Ils sont au nombre de 33 actuellement, i.e. 27 Etats-membres de l'UE et 6 pays tiers associés au programme (Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie) qui participent pleinement aux actions du programme et qui le financent.
- Pays tiers non associés (ex-« pays partenaire ») : il s'agit du reste du monde. Ces pays ne participent pas pleinement au programme, mais peuvent prendre part à certaines de ses actions (parfois seulement comme partenaires mais pour certaines actions comme coordinateurs/candidats). Dans le programme Erasmus, les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions.

## ◆ Les pays tiers non associés

INSTRUMENT FINANCIER : IPA 3 (INSTRUMENT DE PRE-ADHESION)	
Région 1 : Balkans Occidentaux	Pays APD : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
INSTRUMENT FINANCIER : NDICI (INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE)	
Région 2 : Voisinage oriental	Pays APD : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	Israël Pays APD : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 : Fédération de la Russie	Russie
Région 5 : Asie	Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan Pays APD : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam
Région 6 : Asie Centrale	Pays APD : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 : Moyen-Orient	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar Pays APD : Iran, Iraq, Yémen
Région 8 : Pacifique	Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook Pays APD : Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Région 9 : Afrique sub-saharienne	Seychelles Pays APD : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 : Amérique latine	Chili, Uruguay Pays APD : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Venezuela
Région 11 : Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Saint-Christophe-et-Niévès et Trinité-et-Tobago Pays APD : Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname
Région 12 : USA et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Pays APD : Pays éligibles à l'aide publique au développement

## ◆ Les actions Erasmus Mundus

Depuis 2021, l'action Erasmus Mundus se compose de deux lots différents qui font l'objet de 2 appels à candidature distincts et indépendants :

- Master conjoint Erasmus Mundus (*Erasmus Mundus Joint Master - EMJM*)
- Actions préparatoires pour le master conjoint Erasmus Mundus (*Erasmus Mundus Design Measures - EMDM*).

Les masters conjoints Erasmus Mundus sont des programmes d'études internationaux intégrés de haut-niveau souhaitant attirer les meilleurs étudiants du monde. Ils visent à :

- favoriser l'excellence, la qualité, l'innovation et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur et soutenir l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur en proposant aux meilleurs étudiants du monde entier des bourses d'études ;
- parfaire le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés, en particulier leur employabilité en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement supérieur.

Ces masters sont délivrés par des consortia internationaux d'au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays différents dont au moins 2 sont des pays membres de l'UE ou pays tiers associés au programme. Le consortium peut également inclure des partenaires associés avec une expertise spécifique (ONG, laboratoires de recherche, entreprises, organisme public, etc.).

La structure et le contenu des cours de master sont totalement intégrés. Le cursus de master conjoint doit se baser sur des diplômes de master habilités par les autorités nationales compétentes. Deux mobilités d'études dans 2 pays différents du pays

de résidence de l'étudiant (dont dans au moins 1 pays membre de l'UE ou pays tiers associé au programme) sont obligatoires pour les étudiants. Un diplôme double, multiple ou conjoint reconnu et accrédité par les autorités nationales, correspondant à 60, 90 ou 120 crédits ECTS selon la durée du cursus, est délivré aux étudiants.

Des bourses sont attribuées aux meilleurs étudiants. Elles couvrent les frais de participation, de voyage, d'installation et de séjour (forfait unique de 1400 € par mois).

L'action EMDM « Actions préparatoires pour le Master Erasmus Mundus » permet d'obtenir un budget forfaitaire de 55 000€ afin d'encourager le développement de nouveaux programmes de masters conjoints. Un focus particulier est porté à l'implication des pays membres de l'UE ou associés au programme, institutions et/ou des disciplines actuellement sous représentés dans le catalogue des masters Erasmus Mundus. C'est un projet de courte durée – 15 mois - permettant de financer la conception du programme et des procédures communes du master, l'organisation administrative, la mise en place des services communs offerts aux étudiants, les projets de convention entre les partenaires, les contrats d'étudiants, la promotion et dissémination communes du master et la politique commune sur le diplôme et le lancement de la procédure d'accréditation. Un EMDM est un projet mono-bénéficiaire. L'établissement qui candidate doit toutefois présenter les partenaires avec lesquels le projet de Master conjoint sera développé.

*Ces actions sont centralisées et gérées par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

### EXEMPLES DE PROJETS

[Catalogue des masters conjoint Erasmus Mundus](#)

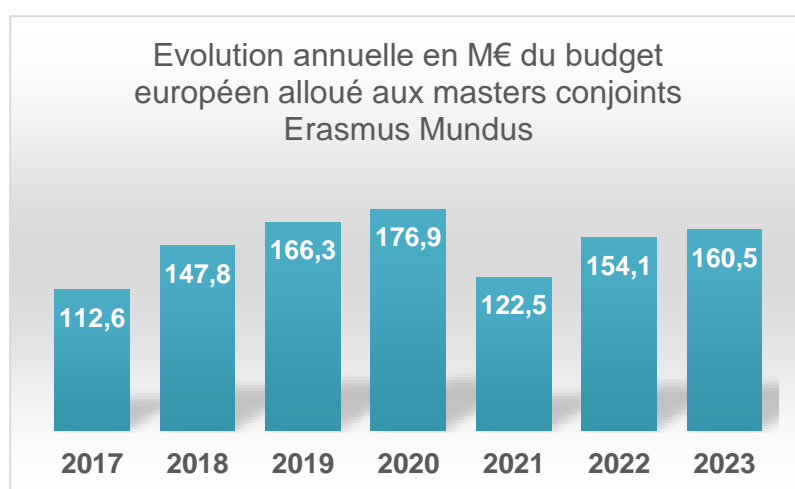
L'Agence EACEA a produit des analyses des deux premiers appels à proposition de la programmation 2021-2027 sur les actions Mundus (EMJM et EMDM) :

- [Erasmus Mundus, analysis of the results of the first 2021-2027 call](#) (joint masters and design measures)
- [Erasmus Mundus, analysis of the results of the second 2021-2027 call](#) (joint masters and design measures)

La lecture de ces documents est essentielle pour connaître l'existant car une attention particulière est apportée aux candidatures impliquant des pays et thématiques académiques peu ou pas présents dans l'action.

## 1. Master conjoint Erasmus Mundus (EMJM) : un budget de 160M€ en 2023

Le budget qui avait atteint 176,9M€ à la fin de la programmation précédente était de 122,5M€ en 2021. Il ne cesse d'augmenter depuis pour s'établir à 160,5M€ en 2023, soit une hausse de plus de 4% par rapport à 2022<sup>1</sup>.



## 2. EMJM : la France en tête en termes de candidatures au côté de l'Espagne

Au niveau européen, après une baisse des candidatures observée en 2022 (qui s'expliquait en partie par l'allongement d'une année des projets EMJMD déjà en cours), on constate en 2023 une hausse très importante du nombre de dossiers déposés (+ 62%).

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Candidatures au niveau européen</i>	97	100	70	58	93

<sup>1</sup> Le budget 2022 a été corrigé dans le présent document par rapport aux chiffres annoncés dans le précédent recueil de statistiques relatif aux AP2021 et 2022. Le budget mentionné ne comprenait alors pas les fonds provenant de l'action extérieure.

Cette augmentation a deux causes principales :

- La possibilité pour les EMJMD de 2018 qui rentrent dans leur dernière année de candidater à un renouvellement ;
- Les premiers EMDM sélectionnés en 2021 qui, après la phase de préparation, déposent une candidature EMJM.

Ainsi, au niveau européen, en 2023, les données principales de candidature sont les suivantes :

- 46% des candidatures de 2023 sont des demandes de renouvellement d'EMJMD ;
- 18% des candidatures avaient déjà été soumises mais non sélectionnées lors des appels 2021-2022 ;
- 19% des candidatures proviennent d'EMDM financés en 2021 ;
- 29 pays membres de l'UE ou pays tiers associés sur 33 sont représentés dans les candidatures, en tant que coordinateur ou en tant que partenaire ; 3 autres sont représentés en qualité de partenaire associé ;
- Les candidatures déposées associent en moyenne 5 organismes venant de pays tiers non associés, ce qui est comparable à l'année 2022 ;
- La taille moyenne des consortia est de 18 membres (incluant les partenaires associés) dont 12 de pays membres de l'UE ou pays tiers associés.

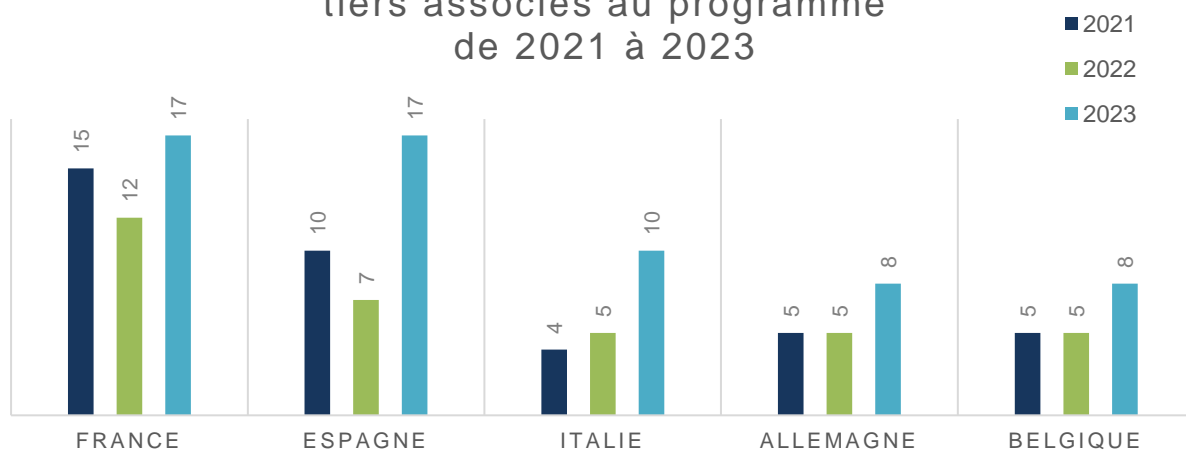
La France demeure toujours en tête du nombre de candidatures coordonnées et le nombre de candidatures repart à la hausse après plusieurs années de baisse continue. Toutefois, en 2023, pour la première fois, elle est ex-aequo avec l'Espagne. Les deux pays comptabilisent chacun 17 candidatures coordonnées.

	2020	2021	2022	2023
<i>Candidatures coordonnées par un établissement français</i>	17	15	12	17
<i>Nombre d'établissements français coordinateur ou partenaire</i>	44	41	32	44
<i>Nombre d'organismes français coordinateur, partenaire ou partenaire associé</i>	173	95	92	108

Si l'on s'intéresse au nombre de candidatures 2023 impliquant la France en qualité de coordinateur ET de partenaire, ce sont alors 53 candidatures sur les 93 reçues qui impliquent un établissement français, soit près de 57% de l'ensemble des candidatures.



### Répartition du nombre de candidatures coordonnées par pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme de 2021 à 2023



Sur les 93 candidatures EMJM reçues en 2023, 73 candidatures ont dépassé le seuil leur permettant de prétendre à un financement, démontrant un niveau de qualité très important sur cette action. Pour rappel, le seuil qualité minimale pour l'action EMJM est fixé à 70/100.

### 3. EMJM : la France prépondérante dans les sélections mais l'Espagne plus présente dans les Masters sélectionnés

Etant donné la hausse du nombre de candidatures en 2023, la sélection a été beaucoup plus importante qu'en 2022. Le taux de sélection en 2023 s'établit à 36,56%.

Sur les 34 projets sélectionnés en 2023, 1/3 sont des primo-financés et 5 sont des EMDM financés en 2021. Le taux des primo-financés est en recul par rapport à 2021 et 2022 où il était respectivement à 80% et 60%. Cela s'explique par les demandes de renouvellement en nombre des anciens projets EMJMD arrivés en fin de subvention et ayant candidaté à un renouvellement en présentant d'excellents dossiers.

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Masters sélectionnés</i>	44	46	27	30	34
<i>Taux de sélection<sup>2</sup></i>	45%	46 %	38,57 %	51,72 %	36,56 %

Les 34 projets sélectionnés sont coordonnés par 12 pays, 11 Etats-membres de l'UE et 1 pays tiers non associé, le Royaume-Uni.

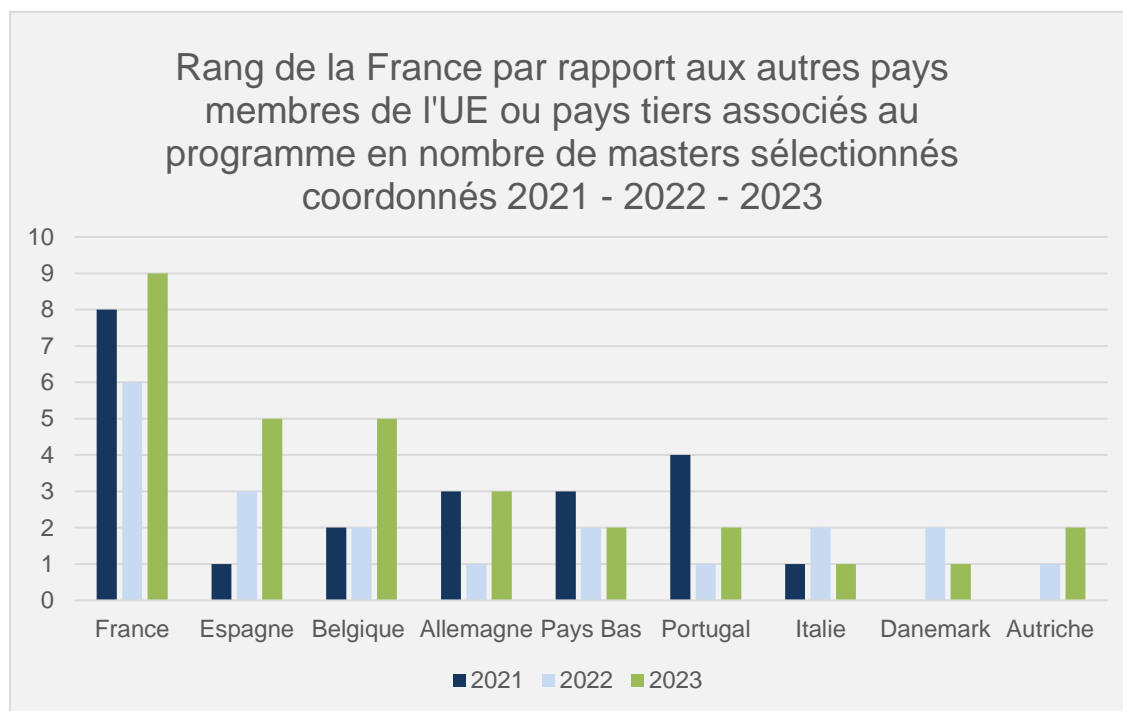
<sup>2</sup> Ratio entre le nombre de masters sélectionnés et le nombre de candidatures à l'échelle européenne

La France conserve largement sa première place, en nombre de masters sélectionnés dont elle assure la coordination : 9 en 2023. Rapporté au nombre de candidatures déposées en tant que coordinateur (17), le taux de succès des projets coordonnés est donc de près de 53%.

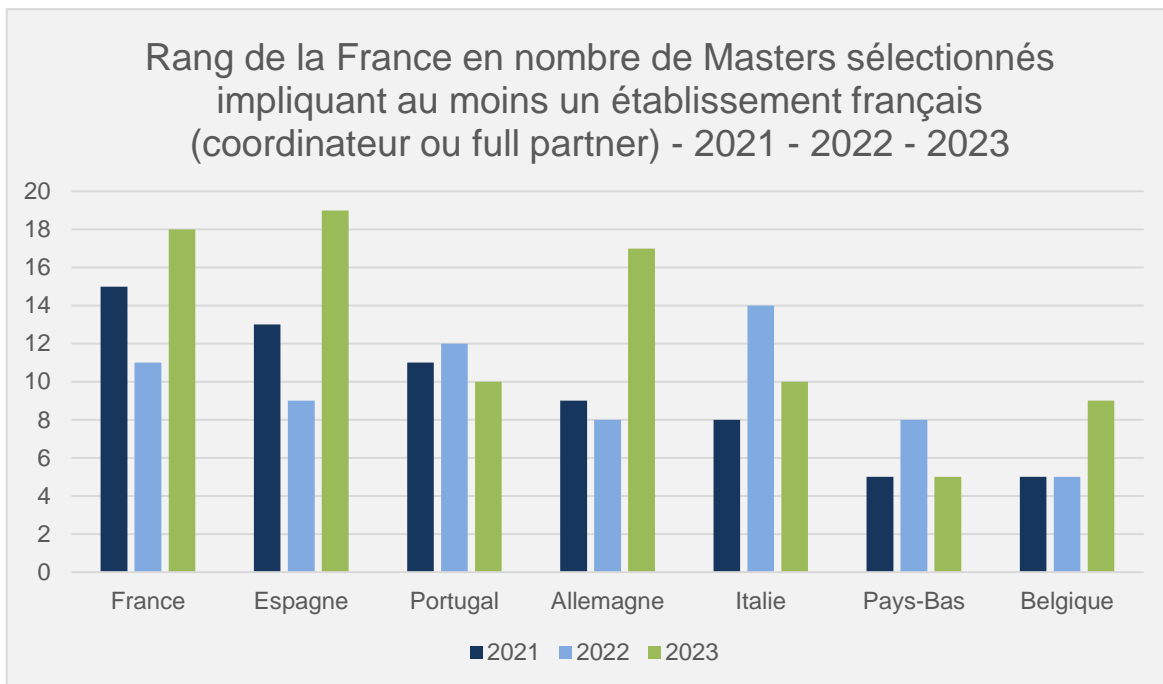
L'Espagne et la Belgique arrivent en seconde position avec, pour chacun de ces pays, 5 masters coordonnés sélectionnés.

Sur les 9 Masters français coordonnés, il est à noter que :

- 2 sont des renouvellements d'EMJMD ;
- 2 sont des EMDM financés.



Néanmoins, en 2023, comme en 2022, la France cède la première place si l'on comptabilise les Masters sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur national comme coordinateur et/ou partenaire : 18 impliquent la France, 19 impliquent l'Espagne. En 2022, c'était le Portugal qui avait pris la tête de ce classement et se positionne, en 2023, en 4ème position derrière l'Allemagne.



Rapporté au nombre de candidature impliquant un établissement français que ce soit comme coordinateur et/ou partenaire, le taux de sélection des projets français reste relativement stable avec un taux de sélection de presque 34% en 2023.

Enfin, si l'on comptabilise l'ensemble des organismes français, qu'ils soient coordinateurs, partenaires ou partenaires associés, la France est alors impliquée dans 19 des 34 masters sélectionnés, soit une représentation française dans plus de 62% des Masters sélectionnés.

**Plus de 62% des masters  
sélectionnés impliquent la France**

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Masters sélectionnés coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français</i>	17	11	8	6	9
<i>Masters sélectionnés impliquant un établissement français coordinateur ou partenaire</i>	30	24	15	11	18
<i>Masters sélectionnés impliquant un organisme français coordinateur, partenaire ou partenaire associé</i>	35	31	17	16	21
<i>Part des masters sélectionnés impliquant des établissements français<sup>3</sup></i>	80%	67%	63%	53%	62%
<i>Taux de sélection français<sup>4</sup></i>	60%	55%	37%	34%	34%

#### 4. Les actions préparatoires au master conjoint Erasmus Mundus (EMDM) : un budget stable pour un nombre de candidatures en hausse

En 2023 le budget européen alloué pour cette action nouvelle de la programmation 2021-2027 est resté identique à celui de 2022, soit 3M€ (contre 2,2M€ en 2021).

Après une baisse des candidatures EMDM constatée en 2022, l'année 2023 voit une augmentation d'environ 20% du nombre de

candidatures avec 146 propositions soumises et 145 déclarées éligibles. Sur ces 145 candidatures, 112 ont passé le seuil qualité leur permettant de prétendre à un financement.

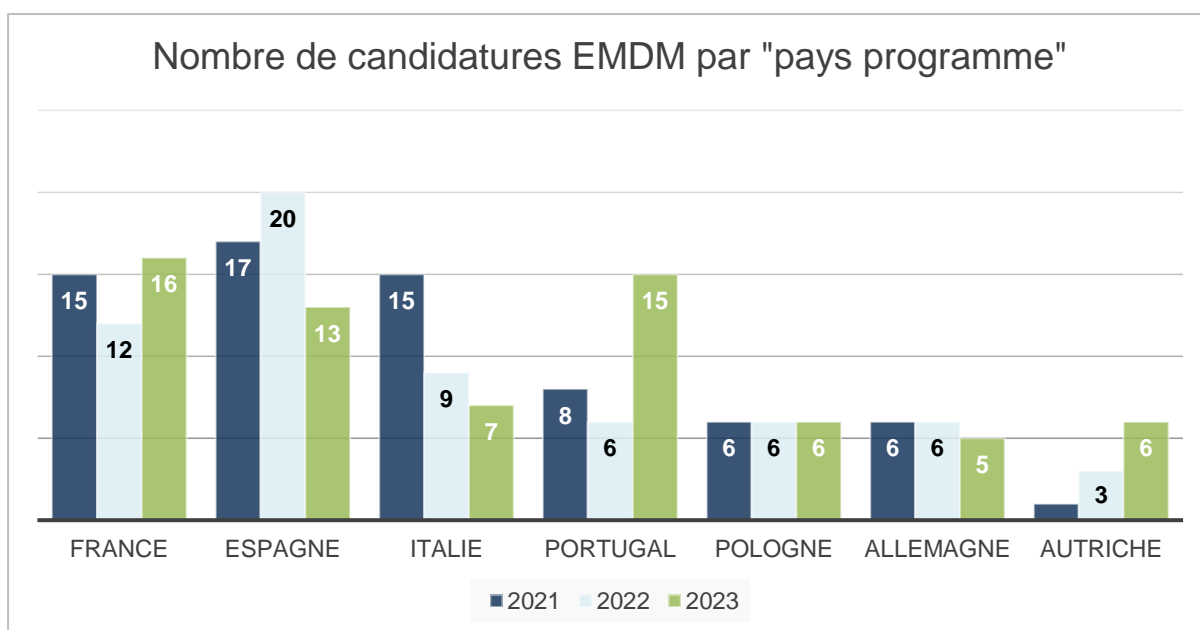
	2021	2022	2023
<i>Budget EMDM</i>	2,2M€	3M€	3M€
<i>Candidatures EMDM</i>	148	113	146

<sup>3</sup> Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur (coordinateur, partenaire, partenaire associé) français et le nombre de masters sélectionnés à l'échelle européenne

<sup>4</sup> Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur français (coordinateur ou partenaire) et le nombre de candidatures impliquant un établissement d'enseignement supérieur français (coordinateur ou partenaire)

Ainsi, au niveau européen, en 2023, les données principales de candidature sont les suivantes :

- 16% des candidatures reçues sont des candidatures non retenues lors des précédents appels.
- 22% des candidatures impliquent des pays tiers non associés au programme
- Concernant la couverture géographique : les candidatures ont été soumises par 44 pays différents, dont 26 Etats-membres de l'UE ou pays tiers associés et 18 pays tiers non associés au programme. A noter que la Tunisie a déposé à elle seule 7 candidatures. Plusieurs nouveaux pays sont représentés dans les candidatures EMDM 2023 : Danemark, Estonie, Brésil, Equateur, Albanie, Corée du Sud, Mongolie et Palestine.
- Concernant la couverture institutionnelle : les 146 candidatures sont portées par 122 établissements d'enseignement supérieur différents dont 81 n'ayant jamais participé à cette action, soit 66% de nouveaux venus parmi les établissements candidats.



La France qui était en 2<sup>ème</sup> position en 2021 et 2022 devient en 2023 le pays ayant soumis le plus grand nombre de candidatures EMDM, avec 16 candidatures déposées.

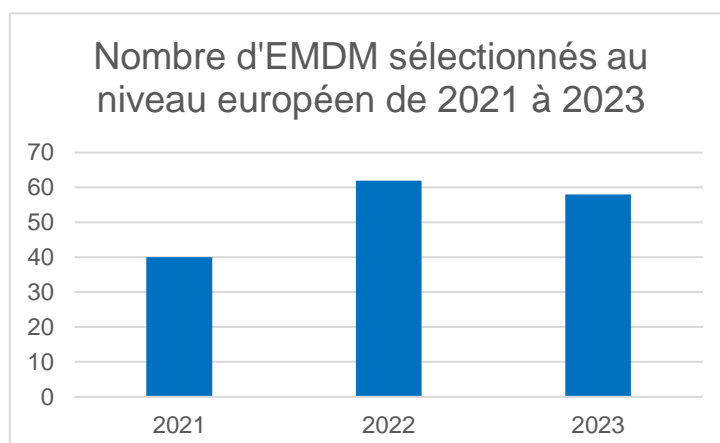
Le Portugal est en 2<sup>ème</sup> position (15 candidatures en 2023), suivi de l'Espagne (13 candidatures) qui perd donc sa place de leader en termes de candidature sur cette action.

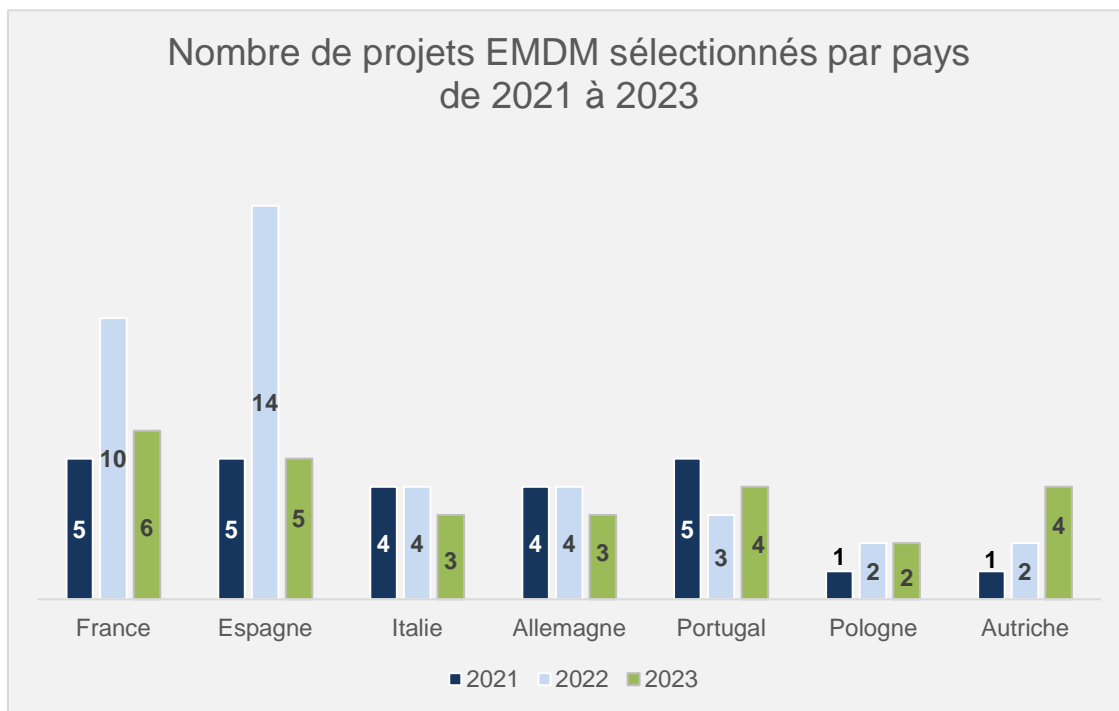
## 5. EMDM : un taux de sélection des projets français de 37,5 %

58 projets EMDM ont été sélectionnés au niveau européen en 2023, contre 62 en 2022 et 40 en 2021.

Le taux de sélection au niveau européen est ainsi à 40% en 2023 (contre près de 55% en 2022).

Ces 58 projets sélectionnés sont portés par 31 pays différents.





En 2023, avec 6 projets sélectionnés, la France est en première position avec un taux de sélection des projets français de 37,5%. Malgré cette bonne position par rapport à ces voisins européens, il s'agit d'un recul par rapport à l'appel 2022 lors duquel 10 des 12 projets français déposés avaient été sélectionnés, portant le taux de sélection des projets nationaux à 83% l'an dernier.

L'Espagne est au 2<sup>ème</sup> rang de ces sélections EMDM 2023 avec 5 projets retenus, suivie du Portugal et de l'Autriche avec 4 projets. A noter que l'Autriche et l'Allemagne (en 4<sup>ème</sup> position dans les sélections) ont des taux de sélection de leurs projets EMDM nationaux qui dépassent les 60%.

★ **Financements Erasmus+ alloués depuis 2020 pour les actions Erasmus Mundus dans lesquels la France est impliquée**

	2020	2021	2022	2023
<i>Financements alloués EMJM (coordinateur et partenaire)</i>	87 801 400 €	71 078 400 €	49 858 800 €	80 453 400 €
<i>Financements alloués EMDM</i>	NA	275 000 €	550 000 €	330 000 €

## ◆ Mobilité de l'Enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union européenne (AC171)

L'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union » (Action clé 171) soutient la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur entre les pays membres de l'UE/pays tiers associés au programme et des pays tiers non associés.

Cette action était connue entre 2015 et 2020 sous le nom « Mobilité internationale de crédits – action clé 107 ».

L'objectif de ces mobilités est triple :

- Soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur.
- Mettre en avant la richesse et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.
- Promouvoir la coopération avec les pays partenaires en lien avec la politique extérieure de l'Union européenne.

Les candidats sont les Établissements titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) des pays membres de l'UE et pays tiers associés.

Un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

Les étudiants peuvent effectuer une mobilité d'études ou de stage dès leur première année (entre 2 et 12 mois sans interruption, par cycle d'études) avec une bourse. Ils peuvent également réaliser ces mobilités sous un

format hybride en combinant une activité virtuelle à une mobilité physique entre 5 et 30 jours.

Les doctorants ont également la possibilité de faire des mobilités de courte durée entre 5 et 30 jours (sans composante virtuelle obligatoire).

Quant aux personnels, ils peuvent bénéficier d'une mobilité d'enseignement (8h par semaine au minimum) ou de formation. La durée de leur mobilité est comprise entre 5 et 60 jours (hors voyage).

Cette action est financée via les instruments de la politique extérieure de l'Union européenne : l'Instrument de préadhésion (IPA) pour les Balkans occidentaux et l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) pour le reste du monde.

Les enveloppes financières obtenues annuellement sont modulées en fonction des régions géographiques, non-fongibles entre elles. Certaines de ces zones sont soumises à des conditions de mobilité plus restrictives.

*Il s'agit d'une action décentralisée gérée directement par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.*

### EXEMPLES DE PROJETS

[Recueil de projets : Enseignement supérieur et Coopération internationale](#)

## 1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France

Le budget européen pour cette action phare de la dimension internationale d'Erasmus+ est en constante augmentation depuis 2019 et s'établit en 2023 à 220M€. Le budget disponible pour la France est également en augmentation avec une hausse de plus de 3 millions € entre 2022 et 2023.

Comme c'était déjà le cas sur l'appel précédent, la France a, en 2023, le 2<sup>e</sup> budget le plus élevé sur cette action (26,27M€), derrière l'Allemagne (31,7M€) et devant l'Italie (près de 24M€), l'Espagne (21M€) et la Pologne (16,5M€). Le budget français a donc augmenté de 13,3% entre 2022 et 2023.

	2020	2022*	2023
<i>Budget européen</i>	193,4 M€	194,2 M€	220 M€
<i>Budget disponible pour la France</i>	21 M€	23,2 M€	26,27 M€

*\*Pour rappel, il n'y a pas eu d'appel à propositions en 2021*

## 2. En France, un nombre de candidatures relativement stable et des nouveaux venus dans l'action

Pour rappel, les candidatures sont désormais construites selon un double niveau d'information :

- une approche projet globale décrivant le projet de coopération et de mobilité avec des pays tiers non associés ;
- la description des stratégies régionales retenues pour la candidature et les effets projetés des actions de mobilité par région du monde.

En phase de mise en œuvre, cette approche, non plus par pays mais par région du monde, entend offrir aux bénéficiaires une plus grande flexibilité et de meilleures capacités d'adaptation des projets.

En 2023, au niveau européen, 1300 candidatures AC 171 ont été déposées contre 1200 en 2022 (et 1526 en 2020, à la fin de la précédente programmation).

En France, c'est 151 candidatures représentant 336 projets régionaux (en 2022, on comptait 157 candidatures représentant 367 projets régionaux) qui ont été déposées en 2023 pour une demande totale de financement de presque 75M€ (contre 83,5 M€ en 2022).

La France est ainsi en 3<sup>ème</sup> position derrière l'Allemagne (114,4M€) et l'Espagne (102,1M€) en termes de demande de financement.

### La couverture géographique des candidatures déposées en France :

- comprend 89 pays différents (sensiblement équivalent à 2022 où les candidatures concernaient 87 pays) ;
- les 5 pays les plus demandés en 2023 sont : Maroc (région 3), Liban (région 3), Canada (région 12), Tunisie (région 3) et Colombie (région 9) qui fait son entrée dans ce classement. La Fédération de Russie qui tenait le haut du palmarès jusqu'à l'appel 2022 disparaît du top 5 ainsi que le Sénégal qui est désormais à la 9<sup>ème</sup> place ;
- si on s'intéresse justement au top 10, outre le Sénégal, on constate en 2023 le maintien de la demande avec l'Ukraine (région 2) mais aussi l'apparition de nouveaux pays comme l'Albanie (région 1) ou le Vietnam (région 5) ;
- il est intéressant également de noter que plusieurs pays tiers non associés ont fait leur première apparition dans les candidatures soumises :



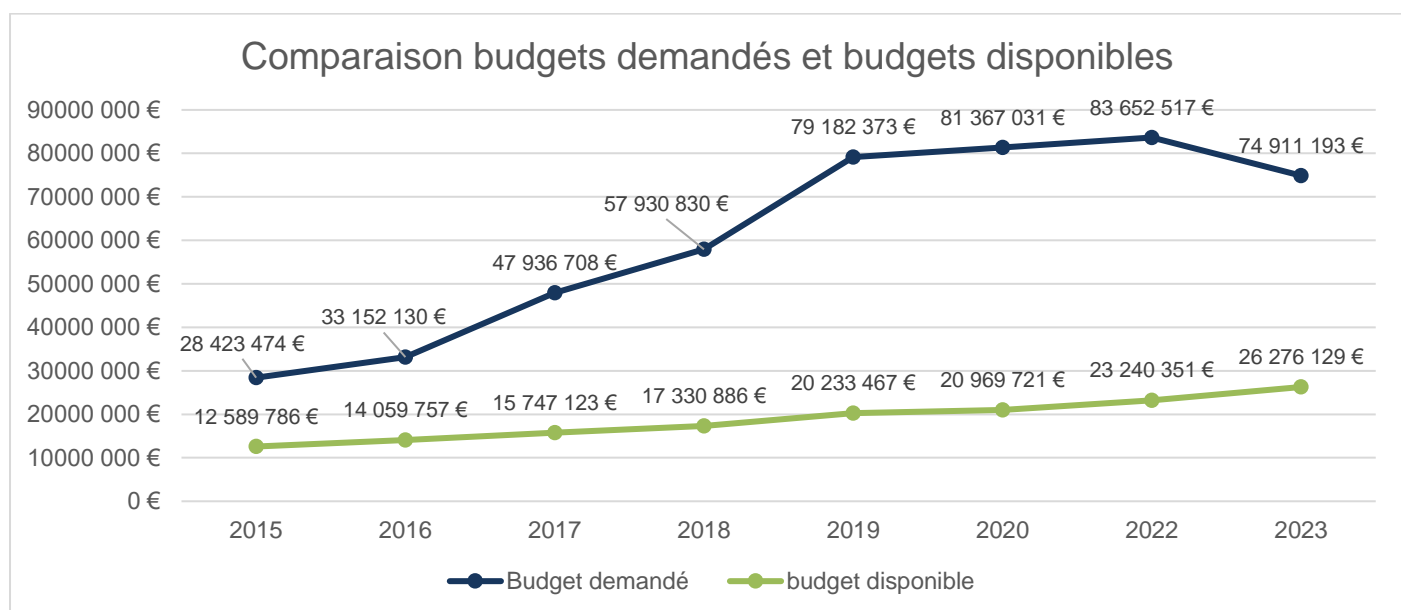
Moldavie (région 2)	Fiji (région 8)
Jordanie, Syrie (région 3)	Gabon, Namibie, République démocratique du Congo, Soudan (région 9)
Bengladesh, Sri Lanka (région 5)	Equateur, Guatemala, Panama (région 10)
Emirats arabes Unis (région 7)	Barbade, Cuba, Trinidad et Tobago (région 11)

**L'appel à candidatures 2023 a également été sous le signe du renouvellement côté EES français, avec deux indicateurs importants :**

- Sur l'action en général : 20% des candidatures proviennent d'établissements n'ayant jamais candidaté sur l'AC171, soit environ 32 EES.
- Sur les demandes par région : la part des établissements sollicitant pour la première fois des fonds sur la région est importante sur les régions Balkans occidentaux (72%), Voisinage oriental (59%), Asie Centrale (56%), Amérique Latine (56%), Caraïbes (50%).

### 3. Une légère baisse de l'écart entre budget sollicité/budget disponible

La hausse du budget disponible et la légère baisse du nombre de candidatures permettent de réduire quelque peu l'écart entre le budget demandé et le budget disponible.



### 4. Des taux de succès très variables selon les régions

Le taux de succès sur cette action a été de 35%. Mais ce taux est évidemment très différent d'une région à une autre.

En 2023, les zones géographiques les plus concurrentielles sont l'Amérique latine (région 9), Etats-Unis Canada (région 12), Asie (région 5) et pays du Sud de la Méditerranée (région 3) avec des ratios offre/demande extrêmement importants.

La région la moins concurrentielle en 2023 reste les Balkans occidentaux avec un ratio offre/demande quasi égal à 100%.

En 2023, 48% des projets évalués ont une note supérieure à 80/100 et la moyenne au 1<sup>er</sup> critère d'évaluation, la « qualité de la conception du projet et des modalités de coopération » est de 31/40. Ces éléments démontrent la concurrence entre des candidatures de qualité.

	Instrument financier	Budget demandé 2023	Budget accordé 2023	Taux de succès 2023	Taux de succès 2022 (pour rappel)	Note du dernier projet ayant été financé par région 2023
<i>Région 1 : Balkans Occidentaux</i>	IPA <sup>1</sup>	4 120 065 €	3 704 535 €	100% (des candidatures ayant atteint le seul d'éligibilité)	100%	61/100
<i>Région 2 : Voisinage oriental</i>	NDICI <sup>2</sup>	4 904 019 €	4 521 369 €	92%	71%	81/100
<i>Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée</i>	NDICI	20 171 355 €	3 558 523 €	18%	16%	87/100
<i>Région 4 : Fédération de la Russie</i>	NDICI	37 440 €	37 440 €	100%	15%	82/100
<i>Région 5 : Asie</i>	NDICI	11 799 248 €	2 311 266 €	20%	19%	87/100
<i>Région 6 : Asie centrale</i>	NDICI	1 730 160 €	1 111 670 €	64%	37%	87/100
<i>Région 7 : Moyen-Orient</i>	NDICI	223 272 €	181 172 €	81%	100%	83/100
<i>Région 8 : Pacifique</i>	NDICI	483 985 €	188 255 €	39%	23%	84/100
<i>Région 9 : Afrique sub-saharienne</i>	NDICI	14 785 840 €	6 047 828 €	41%	28%	83/100
<i>Région 10 : Amérique latine</i>	NDICI	9 280 662 €	928 088 €	10%	9%	87/100

<i>Région 11 : Caraïbes</i>	NDICI	712 825 €	319 130 €	45%	41%	88/100
<i>Région 12 : USA et Canada</i>	NDICI	6 306 444 €	1 612 602 €	26%	18%	87/100
<i>Total (hors enveloppe inclusion)</i>			<b>24 521 878 €</b>			
<i>Budget inclusion</i>	IPA et NDICI		1 754 251 €			
<i>Total (avec enveloppe inclusion)</i>		74 555 315 €	26 276 129 €	35%	28%	

<sup>1</sup> IPA = Instrument de préadhésion – Europe avec les Balkans occidentaux

<sup>2</sup> NDICI = Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) – Europe avec le reste du monde

## 5. Financement d'une majorité de mobilités étudiantes et de mobilités entrantes

En 2023, près de 15 000 mobilités ont été demandées par les établissements français lors de l'appel à propositions (contre un peu plus de 17 300 en 2022).

	Nombre de mobilités demandées			
	2020	2022	2023	Variation 2022-2023
Mobilités étudiants – Etudes et stages	9 643	9 380	7 779	- 17%
Mobilité des personnels – Enseignement et Formation	8 995	7 971	7 168	-10%
<b>Total</b>	<b>18 638</b>	<b>17 351</b>	<b>14 947</b>	<b>- 13,8%</b>

Après évaluation, 63 établissements ont pu être financés représentant 114 projets régionaux.

Il est important de rappeler que l'évaluation se fait par région et qu'ainsi, certains établissements ont pu obtenir un financement sur une des régions ciblées dans leur candidature mais pas sur une autre. Sur les projets régionaux sélectionnés, il est à noter que l'immense majorité desdits projets régionaux ont pu en 2023 bénéficier d'un financement complet.

Les projets sélectionnés sont majoritairement portés par des universités (54% des bénéficiaires), suivis par les écoles d'ingénieurs (25%)

Ces projets régionaux représentent 5158 mobilités soit 34,5% de la demande initiale en termes de mobilité (pour rappel, c'était 28% en 2022 et 26% en 2020).

- 68% sont des mobilités entrantes et 32% des mobilités sortantes, un taux tout à fait similaire à ce qui peut être constaté au niveau européen.
- 52% sont des mobilités étudiantes (études et stages) et 48% des mobilités de personnel (enseignement et formation), une division proche de la répartition constatée lors du dernier appel 2022. C'est également proche du ratio au niveau européen : 50,7% pour les mobilités étudiantes et 49,3 pour les mobilités de personnel. Toutefois, au niveau européen, c'est la première fois que la mobilité étudiante surpasse la mobilité de personnel sur cette action.

	Nombre de mobilités financées			
	2020	2022	2023	Variation 2022-2023
Mobilités étudiants – Etudes ou Stages	2 476	2 655	2688	+1,2%
Mobilité des personnels – Enseignement/Formation	2 624	2 475	2470	-0,2%
Total	5 100	5 130	5 158	+0,54%

**5 158** mobilités financées

**52%** d'étudiants

**48%** de personnels

## 6. Nombre de projets régionaux financés et de mobilités attribuées par région

	Instrument financier	Projets régionaux déposés	Projets régionaux financés	Mobilités financées
Région 1 : Balkans Occidentaux	IPA	22	19	933
Région 2 : Voisinage oriental	NDICI	27	22	959
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	NDICI	76	13	840
Région 4 : Fédération de la Russie	NDICI	1	1	12
Région 5 : Asie	NDICI	57	10	401
Région 6 : Asie Centrale	NDICI	9	3	289
Région 7 : Moyen-Orient	NDICI	3	2	40
Région 8 : Pacifique	NDICI	3	2	29
Région 9 : Afrique sub-saharienne	NDICI	60	23	1117
Région 10 : Amérique latine	NDICI	38	7	149
Région 11 : Caraïbes	NDICI	6	3	50
Région 12 : USA et Canada	NDICI	34	9	339
<i>TOTAL</i>		<b>336</b>	<b>114</b>	<b>5 158</b>

Les 3 premières régions en termes de mobilités attribuées sont toujours l'Afrique sub-saharienne, le Voisinage oriental et les Balkans occidentaux, mais l'Afrique sub-saharienne qui était en 3<sup>ème</sup> l'an dernier devient, en 2023, la première région en termes de nombre de mobilités financées.

## ◆ Nouveauté : une fenêtre pour la mobilité internationale dans l'Enseignement supérieur et l'Enseignement et la formation professionnels

Le programme Erasmus + pour la période 2021-2027 renforce la possibilité d'organiser des mobilités avec les pays tiers non associés au programme pour le secteur de l'Enseignement supérieur (action clé 131) et ouvre cette opportunité au secteur de l'Enseignement et formation professionnels (action clé 121).

Ainsi, au moment de leur demande de financement, les établissements et organismes peuvent flécher jusqu'à 20% des financements obtenus pour des mobilités sortantes vers les pays tiers non associés au programme (des régions 1 à 14).

Les candidats sont donc les établissements ou organismes, des pays des programmes Erasmus+, titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) ou d'une accréditation sur l'EFP.

Dans l'enseignement supérieur, un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Mobilité sortante des étudiants : pour stage et/ou études. Les mobilités longues seront comprises entre 2 et 12 mois. Les mobilités courtes sont possibles et dureront entre 5 et 30 jours. Elles devront alors obligatoirement se faire sous format hybride, i.e. avec une composante virtuelle adossée à la mobilité physique.
- Mobilité sortante des personnels : pour des périodes d'enseignement et/ou des périodes de formation. La durée des mobilités de personnels est comprise entre

5 et 60 jours. Les mobilités peuvent se faire sous format hybride (avec une composante virtuelle) mais ce n'est pas une obligation.

Dans l'Enseignement et la formation professionnels un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Mobilité sortante des apprenants : participation à des concours de métiers (1 à 10 jours) ; mobilité individuelle de courte durée (10 à 89 jours) pour réaliser une période de formation/mise en situation professionnelle ; mobilité individuelle de longue durée (90 à 365 jours) pour réaliser une période de formation/mise en situation professionnelle au sein d'un organisme d'EFP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFP ou sur le marché de travail).
- Mobilité sortante des personnels : périodes d'observation des pratiques d'éducation (2 à 60 jours), missions d'enseignement (2 à 365 jours) pour tous les personnels enseignants ou non enseignants ;

*Il s'agit d'une action décentralisée gérée directement par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation*

## Fort intérêt des établissements et organismes français pour cette nouvelle opportunité.

### *Pour le secteur de l'Enseignement et la formation professionnels :*

Le nombre de mobilités « à l'international » financées pour le secteur EFP a baissé de 18% entre l'appel à propositions 2022 et l'appel à propositions 2023.

<i>Nombre de mobilités « à l'international » financées</i>		
2021	2022	2023
887	1 825	1496

### *Pour le secteur de l'Enseignement supérieur :*

La réception des rapports finaux des subventions AC131 de l'année 2021 et l'enregistrement des mobilités dans le *Beneficiary Module* pour lesdites subventions permettent de faire ressortir des premiers éléments d'analyse :

- Sur les quelques 50 000 mobilités réalisées dans le cadre de l'AC131, c'est environ 5,6% qui ont été effectuées à l'international.
- Alors qu'au stade de la candidature en 2021, 86% des établissements avaient indiqué avoir l'intention d'utiliser cette fenêtre internationale, les rapports finaux montrent que « seulement » 45% des établissements gérant une subvention AC131 ont utilisé cette opportunité.
- 2/3 des établissements ayant utilisé la fenêtre des 20% ont réalisé moins de 5 mobilités à l'international.
- Le top 5 des pays de destination est le suivant : Royaume-Uni loin devant les autres pays d'accueil avec plus de 1000 mobilités, Canada, Suisse, Etats-Unis, Emirats Arabes Unis.

Pour rappel 2021 était la première année où une telle possibilité était ouverte. Les données 2022 puis 2023 qui seront disponibles à la fin des subventions devraient nous indiquer la tendance d'utilisation de cette opportunité.

Concernant les subventions 2023, c'est 81% des établissements qui, au stade de la candidature, ont déclaré vouloir utiliser cette fenêtre des 20%. C'était 82,5% en 2022.

# ◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur

Les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus notamment entre des établissements d'enseignement supérieur (EES) issus de pays membres de l'UE et pays tiers associés ET de pays tiers non associés.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

Les projets doivent répondre aux besoins des pays tiers non associés et cibler les priorités de ces pays. Ils doivent respecter les priorités régionales prédéfinies et contribuer aux 5 grandes priorités de la Commission Européenne (Pacte vert ; transformation numérique ; intégration des migrants ; Gouvernance, paix, sécurité et développement humain ; croissance et emplois durables).

Ces projets doivent impliquer au minimum 2 EES de 2 pays membres de l'UE et pays tiers associés ET 2 EES minimum par pays tiers non associé impliqué. Le coordinateur du consortium peut être originaire d'un pays membre de l'UE et pays tiers associé OU d'un pays tiers non associé au programme.

Les projets de renforcement des capacités peuvent être mis en œuvre à 3 niveaux géographiques :

- projets nationaux : implication d'EES issus d'un seul pays tiers non associé,
- projets plurinationaux régionaux : implication d'EES d'au moins 2 pays tiers non associés de cette région,

- projets plurinationaux transrégionaux : implication d'EES d'au moins un pays tiers non associé de chaque région concernée.

Dans le but de répondre aux différents défis des pays tiers non associés, l'action renforcement des capacités se compose de 3 volets spécifiques :

- Volet 1 / Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

Durée : 24 ou 36 mois / Financement : 200 000€ à 400 000€.

Projets de petite échelle pour les EES primo-demandeurs ou moins expérimentés des pays tiers non associés. Impact pour les institutions participantes des pays tiers non associés.

- Volet 2 / Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur

Durée : 24 ou 36 mois / Financement : 400 000€ à 800 000€.

Projets de grande envergure introduisant de nouvelles approches et initiatives. Impact pour les établissements et la société dans son ensemble.

- Volet 3 / Projet de réforme structurelle

Durée : 36 ou 48 mois / Financement : entre 600 000€ et 1 000 000€.

Projets structurels impliquant les autorités nationales compétentes (ministères) pour élaborer des systèmes d'enseignement supérieur cohérents et durables. Répondre aux besoins socio-économiques du pays.

*Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

## EXEMPLES DE PROJETS

Projets financés – appel à propositions 2023 : [volet 1](#), [volet 2](#), [volet 3](#)



# 1. Un budget en augmentation pour le 2<sup>ème</sup> appel de la programmation

Pour rappel, il n'y a pas eu d'appel à candidature ouvert en 2021. Pour ce 2<sup>ème</sup> appel à propositions de la programmation 2021-2027, le budget est en hausse et s'établit à 116,8M€, soit une augmentation de presque 11% par rapport à l'appel 2022.

	2019	2020	2022	2023
<i>Budget total disponible</i>	148,8 M€	162,63 M€	104 M€	116,8 M€

Le budget global est réparti entre les 10 régions éligibles<sup>5</sup> et, au sein de chaque région, entre les 3 volets de l'action. A noter qu'au stade des sélections, le budget régional peut être réparti différemment entre les 3 volets.

Comme l'année précédente, des budgets particulièrement importants sont prévus pour la région 9 (Afrique sub-saharienne) et la région 5 (Asie) mais aussi, proportionnellement au nombre de pays concernés, pour la région 1 (Balkans occidentaux). A noter en 2023, un quasi doublement du budget de la région 2 (voisinage oriental) qui s'élève à presque 21M€ (contre 10,9M€ en 2022) et un appel à projet spécifique « environnement digital en Ukraine » sur le volet 3 de l'action.

## *Budget indicatif et nombre indicatif de projets à financer - appel 2023*

REGIONS	Budget indicatif	Nombre indicatif de projets à financer par région	Budget indicatif volet 1	Nombre indicatif de projets à financer volet 1	Budget indicatif volet 2	Nombre indicatif de projets à financer volet 2	Budget indicatif volet 3	Nombre indicatif de projets à financer volet 3
R1 : Balkans occidentaux	12 720 474	21	5 469 804	13	5 088 190	6	2 162 481	2
<b>R2 : Voisinage oriental</b>	<b>20 988 310</b>	28	3 618 334	9	10 093 249	12	7 276 727	7
<b>R2 : Voisinage oriental - environnement digital Ukraine</b>	<b>5 000 000</b>	1	0	0	0	0	5 000 000	1
R3 : Pays du sud de la Méditerranée	9 041 775	12	1 808 355	4	5 063 394	6	2 170 026	2
R5 : Asie	21 165 532	30	4 233 106	10	14 815 872	18	2 116 553	2
R6 : Asie Centrale	5 590 345	7	1 118 069	2	3 913 241	4	559 034	1
R7 : Moyen-Orient	1 225 152	3	1 225 152	3	0	0	0	0
R8 : Pacifique	490 770	1	490 770	1	0	0	0	0
R9 : Afrique sub-saharienne	28 360 063	47	11 344 025	28	11 344 025	14	5 672 013	5
R10 : Amérique Latine	10 847 300	14	1 627 095	4	7 593 110	9	1 627 095	1
R11 : Caraïbes	1 461 869	2	667 515	1	794 354	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>116 891 590</b>	<b>166</b>	<b>31 602 225</b>	<b>75</b>	<b>58 705 435</b>	<b>70</b>	<b>26 583 929</b>	<b>21</b>

<sup>5</sup> La Fédération de Russie (région 4) n'est plus éligible à l'action CBHE.

## 2. Candidatures en nombre sur le volet 2 au détriment d'un volet 1 très attendu par la CE

Sur cet appel 2023, 790 candidatures au total ont été réceptionnées et 773 ont été déclarées éligibles, soit un net progrès par rapport à l'appel 2022 (618 candidatures éligibles sur 739 reçues), témoignant ainsi d'une meilleure compréhension de cette action profondément remaniée dans la nouvelle programmation 2021-2027 (organisation en 3 volets, financement forfaitaire, changement dans le formulaire de candidature, etc).

	2019	2020	2022	2023
<i>Candidatures globales</i>	840	1 032	739	790

En 2023, 135 pays différents sont représentés dans les candidatures : 32 pays membres du programme et 103 pays tiers non associés. Sur la majorité des régions, le budget disponible en 2023 a été bien en-deçà de la demande, à l'exception notable de la Région 8 (Pacifique) et de la région 7 (Moyen-Orient) pour lesquels peu voire aucune candidature n'a été reçue.

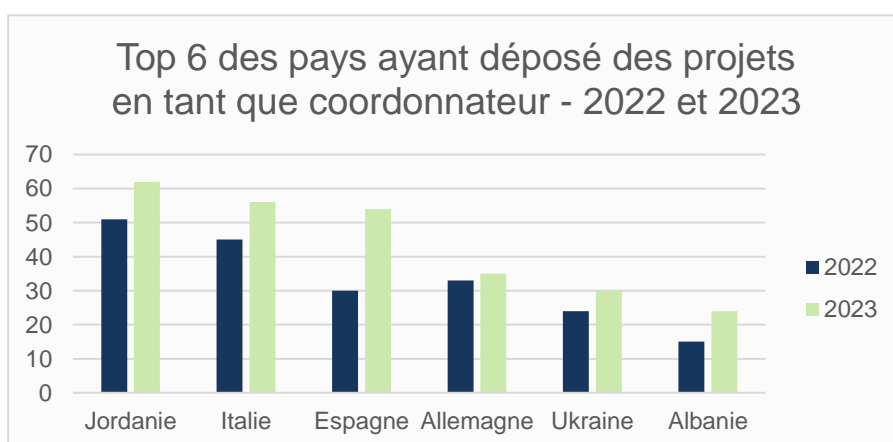
En 2023, près de 80% des candidatures reçues ont porté sur le volet 2 de l'action (contre 12% pour le volet 1 et 8% sur le volet 3) alors même que la CE prévoyait de financer un nombre conséquent de projets sur le volet 1. Cet état de fait, similaire à 2022, a conduit la CE, au stade des sélections, à transférer certains budgets prévus pour le volet 1 vers le volet 2. Ainsi :

- Sur la zone 9 Afrique subsaharienne, le budget initial prévoyait de financer 28 projets sur le volet 1. Au stade des sélections, ce seront finalement seulement 11 projets sur le volet 1 qui seront financés.
- Sur la zone 3 Pays du sud de la Méditerranée, le budget initial prévoyait de financer 4 projets sur le volet 1. Au stade des sélections, ce seront finalement seulement 2 projets sur le volet 1 qui seront financés.

Il y a donc une réelle volonté de la CE de renforcer ce volet 1 de l'action et faire entrer dans le programme de nouveaux établissements au sein des pays tiers non associés. Les candidatures de qualité sur le volet 1 sont particulièrement attendues.

Les pays les plus impliqués dans les candidatures en 2023 comptabilisent plus de 200 institutions investis dans les projets : Ukraine (516), Jordanie (402), Territoires palestiniens (257).

Si on s'intéresse aux pays ayant soumis le plus de candidatures en coordination, Jordanie, Italie, Espagne, Allemagne et Ukraine tiennent le haut du palmarès, tout comme en 2022.

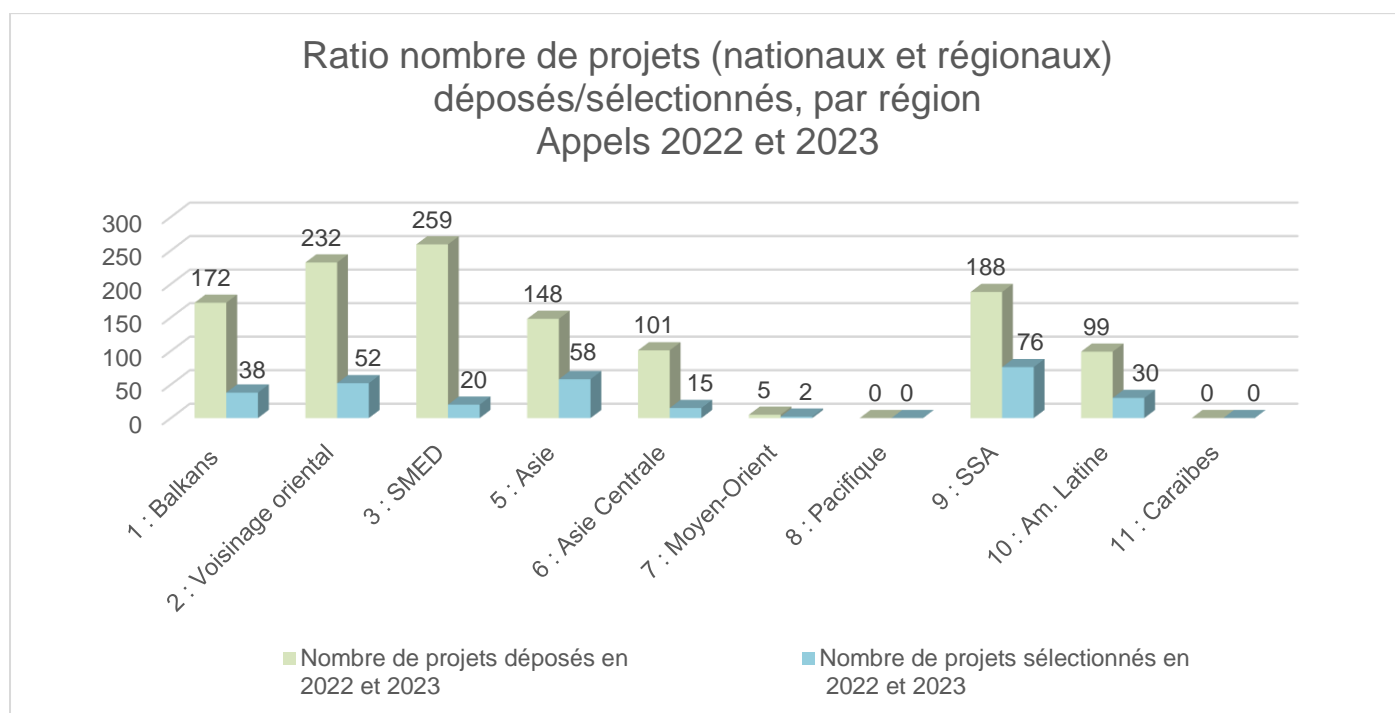


### 3. Des pays tiers non associés qui coordonnent plus de 45% des projets sélectionnés

159 projets ont été sélectionnés à l'issue des évaluations. Avec la hausse du budget mais aussi la hausse du nombre de candidatures 2023, le taux de sélection au niveau européen s'établit donc à 21%, soit un taux légèrement plus bas que celui de 2022.

	2018	2019	2020	2022	2023
<i>Projets sélectionnés</i>	147	163	164	145	159
<i>Taux de sélection<sup>6</sup></i>	16,6%	19,4%	16%	23%	21%

Ce taux global de sélection est néanmoins à relativiser tant la différence est importante d'une région à l'autre. Le graphique ci-après montre le taux de sélection par région suite aux appels 2022 et 2023. Ainsi, plusieurs régions affichent des taux de sélection proches des 40%. C'est le cas notamment de l'Asie (39%) et de l'Afrique subsaharienne (40%). A l'inverse, certaines régions affichent des taux de sélection bien en deçà de la moyenne : c'est le cas de la région 3 – Pays du sud de la Méditerranée pour lequel le taux de sélection s'établit à 8%.



Pour en revenir à la sélection 2023, la répartition entre volets des projets sélectionnés est la suivante :

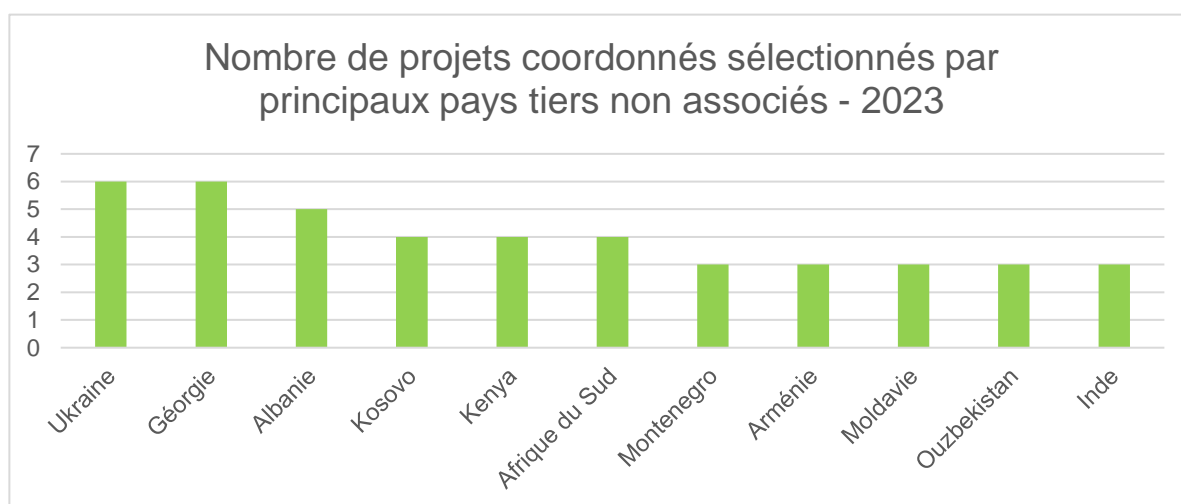
- 42 sur le volet 1 (la CE avait prévu d'en financer 75)
- 97 sur le volet 2 (la CE avait prévu d'en financer 70)
- 20 sur le volet 3 (la CE avait prévu d'en financer 21)

<sup>6</sup> Ration entre le nombre de candidatures éligibles et le nombre de projets sélectionnés.

Le nombre de projets sélectionnés coordonnés par les pays tiers non associés augmente par rapport à l'appel 2022. Sur les 159 projets sélectionnés, 72 sont coordonnés par des pays tiers non associés soit plus de 45% (contre 87 coordonnés par des pays membres de l'UE/pays tiers associés au programme).

	2019	2020	2022	2023
<i>Projets coordonnés par un pays membre de l'UE ou pays tiers associé</i>	93	103	85	87
<i>Projets coordonnés par un pays tiers non associé</i>	70	61	60	72

Les pays tiers non associés coordonnant le plus de projets en 2023 sont l'Ukraine et la Géorgie avec 6 projets. L'Ukraine était déjà en tête en 2022 avec 4 projets coordonnés. A noter la forte présence des Balkans occidentaux (Albanie, Kosovo, Monténégro) parmi les pays coordonnant plusieurs projets CBHE, mais aussi, outre la Géorgie, les autres pays du voisinage oriental (Arménie, Moldavie).



En 2023, c'est 124 pays (soit 10 de plus qu'en 2022) qui participent aux projets sélectionnés dans le cadre de l'action renforcement des capacités dans l'Enseignement supérieur : 29 pays membres de l'UE ou pays tiers associés et 95 pays tiers non associés.

**124 pays participent aux projets sélectionnés**

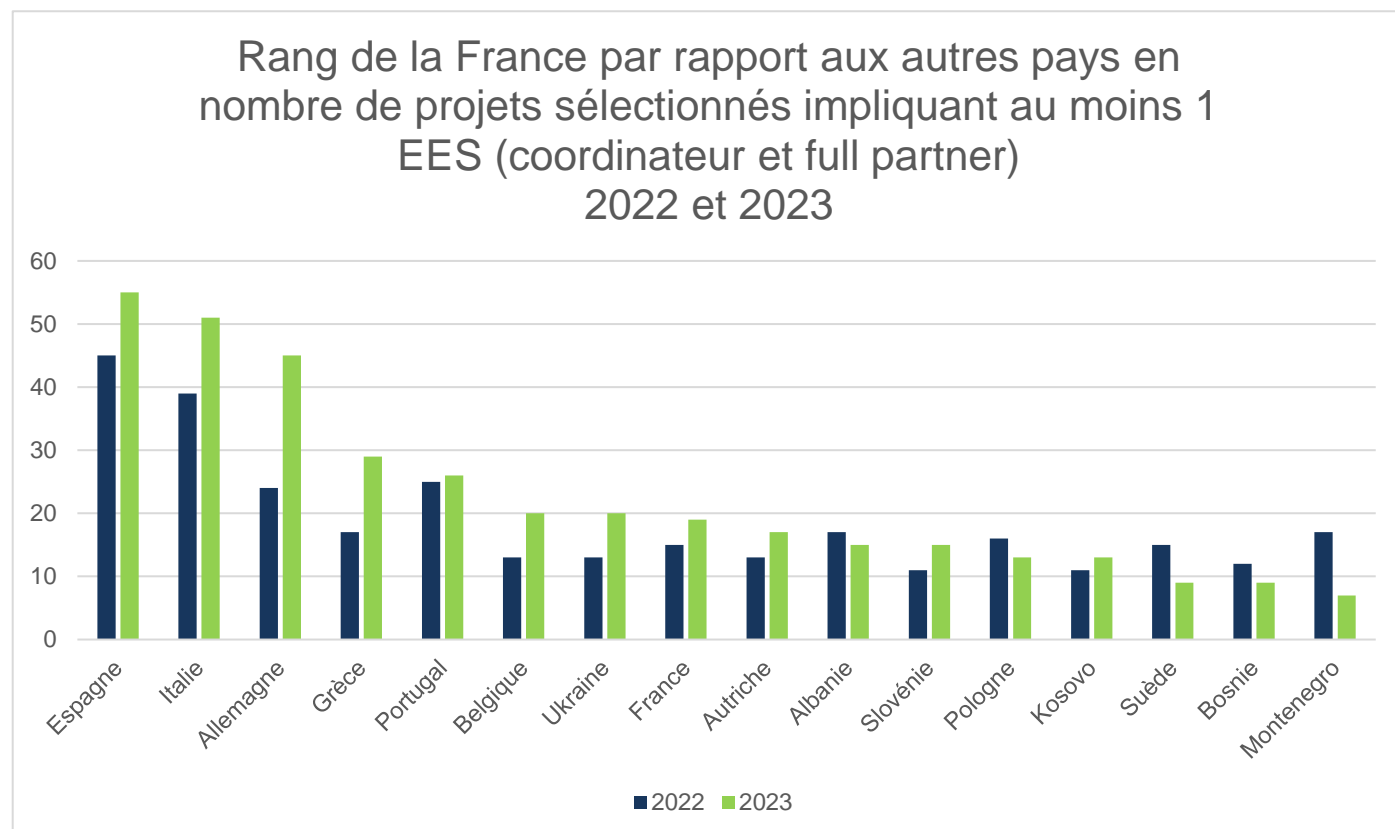
## 4. La présence française dans les projets sélectionnés reste faible.

En 2023, le nombre de projets sélectionnés coordonnés par la France baisse pour s'établir à 3. La présence française dans l'ensemble des projets sélectionnés reste faible : en 2023, elle est présente dans 19 des 159 projets sélectionnés, soit une représentation française dans un peu moins de 12% des projets sélectionnés. Ce taux était de 21% en 2020.

	2019	2020	2022	2023
<i>Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français (coordinateur ou partenaire)</i>	31	35	15	19
<i>Projets coordonnés par un établissement français</i>	7	2	4	3
<i>Part des projets impliquant au moins un établissement français<sup>7</sup></i>	19%	21%	10%	12%

Au niveau européen, tout comme en 2022, l'Espagne et l'Italie dominent cette action : l'Espagne est présente dans 55 des 159 projets sélectionnés et en coordonne 14 ; l'Italie quant à elle est présente dans 51 projets sélectionnés en 2023 et elle en coordonne 11.

A noter également en 2023 une hausse très importante de la participation de l'Allemagne, notamment comme *full partner*, sur cette action : elle est présente dans 45 des 159 projets sélectionnés (contre 24 en 2022) et coordonne 7 projets (contre 10 en 2022). A noter également la Finlande qui est présente dans 19 projets mais en coordonne à elle seule 12.



<sup>7</sup> Ratio entre le nombre de projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français coordinateur, partenaire ou partenaire associé et le nombre de projets sélectionnés au total

## 5. Une présence française surtout dans des projets centrés sur l'Afrique subsaharienne

En 2023, la région la plus représentée dans les projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français est l'Afrique subsaharienne (10 projets sur 19 impliquent cette région). Viennent ensuite l'Amérique Latine et les pays du sud de la Méditerranée (3 projets), l'Asie et le voisinage oriental (2 projets).

A noter pour la première fois de la programmation 2021-2027 un projet CBHE impliquant un établissement français dans la région des Balkans occidentaux : le projet [ME-Study in English](#) (*Promoting internationalization of higher education institutions in Montenegro through capacity building for studies in English language*) coordonné par le Monténégro dans lequel l'Université Côte d'Azur est partenaire.

- ★ Financements Erasmus + pour les projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur dans lesquels la France est impliquée

	2019	2020	2022	2023
<i>Financements alloués</i>	37 044 175 €	31 047 172 €	11 394 615 €	18 286 672 €

# ◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels

Les projets de renforcement des capacités se sont ouverts au secteur de l'enseignement et de la formation professionnels dans le programme Erasmus+ à partir de 2022.

Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organismes actifs dans le domaine de l'EFP des pays participant au programme (27 Etats membres de l'UE et 6 pays tiers associés au programme) et des pays tiers non associés au programme couverts par l'action.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

Ces projets doivent se concentrer sur le renforcement des capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP, principalement dans les pays tiers non associés au programme.

De manière générale, ces projets visent à :

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives dans le domaine de l'EFP;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail;

- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Ces projets transnationaux, d'une durée de 1 à 3 ans, doivent impliquer au moins 4 organisations de 3 pays au minimum :

- au moins 1 organisation de 2 États membres de l'UE différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation de pays tiers associés au programme différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation d'un Etat membre de l'UE et 1 organisation d'un pays tiers associé au programme et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme

Le coordinateur du consortium, à la différence des projets de renforcement ces capacités de l'enseignement supérieur, doit nécessairement être originaire d'un Etat membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme.

La subvention va de 100 000 € à 400 000 €.

*Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

EXEMPLES DE PROJETS

[Projets financés - Appel à propositions 2023](#)

## 1. Un budget particulièrement important sur les zones Balkans occidentaux et Afrique subsaharienne

Région	Budget indicatif
<i>Balkans occidentaux (région 1)</i>	8 028 496 €
<i>Voisinage oriental (région 2)</i>	3 779 059 €
<i>Pays du Sud de la Méditerranée (région 3)</i>	4 198 955 €
<i>Afrique subsaharienne (région 9)</i>	8 695 335 €
<i>Amérique latine (région 10)</i>	2 099 477 €
<i>Caraïbes (région 11)</i>	314 922 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>27 116 244 €</b>

## 2. Une présence française affirmée dans ce 2<sup>e</sup> appel à propositions sélectif et concurrentiel

Résultats de l'appel à propositions

<i>Nombre de candidatures</i>	<i>Nombre de projets financés</i>	<i>Taux de sélection</i>
162	68	42%

Peu de projets sélectionnés impliquant des organismes français, mais des projets de qualité.

<i>Projets sélectionnés coordonnés par un organisme français</i>	<i>Projets sélectionnés impliquant un organisme français (partenaire ou coordonnateur)</i>
2	4



### 3. De nombreux partenaires dans les projets soumis

En moyenne, les projets soumis regroupent 8 partenaires.

82% des projets soumis ont demandé une subvention de l'UE entre 300 000€ et 400 000€

**78 pays participent aux projets sélectionnés**

### 4. Une représentativité géographique large

Sur les 33 pays participant au programme (27 pays membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme), 28 pays sont associés (en tant que coordinateur ou partenaire) à un projet de renforcement des capacités sur le secteur de l'EFPP.

A noter que parmi les 62 projets financés, 2 sont coordonnés par des organismes issus de pays tiers associés au programme (Serbie et Turquie).

50 pays tiers non associés au programme participent aux 62 projets financés.

- ★ Financements Erasmus + pour les projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels dans lesquels la France est impliquée

	2022	2023
<i>Financements alloués</i>	1 932 712€	1 311 181€

## ◆ Actions Jean Monnet - Enseignement et Recherche

L'action Jean Monnet a été lancée en 1989 par la Commission européenne pour soutenir les études et la recherche universitaire dans le cadre de l'intégration européenne. Originellement, le programme Jean Monnet s'adressait aux universités des Etats membres. Aujourd'hui, son rayonnement est mondial.

Les actions Jean Monnet pour l'enseignement supérieur contribuent à diffuser les connaissances sur l'Union européenne.

Elles soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes : l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques.

Les actions Jean Monnet servent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union : liberté, respect de la dignité humaine, démocratie, égalité..., à faire connaître les politiques qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans l'UE et à l'étranger, et enfin, servent de vecteur diplomatique dans les pays tiers, en diffusant les valeurs de l'UE.

Elles favorisent le dialogue entre le monde universitaire, la société civile, les acteurs de l'éducation et les décideurs publics pour promouvoir une citoyenneté européenne active.

L'action Jean Monnet « Enseignement et Recherche » peut prendre l'une de ces formes:

- *modules* : mise en œuvre de programmes pédagogiques courts (min 40h d'enseignement/an) ; soutien financier jusqu'à 30 000€ ;
- *chaires* : financement de postes d'enseignement Maître de conférence ou Professeur d'université (minimum 90h de

cours/an) ; soutien financier jusqu'à 50 000€;

- *centres d'excellence* : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne ; soutien financier jusqu'à 100 000€.
- *réseaux thématiques (policy debate) dans l'enseignement supérieur* : ces réseaux à thématique large préalablement déterminée par la Commission européenne, ont pour objet de collecter, partager et échanger sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. entre partenaires : réseau sur les questions internes à l'U.E. (soutien financier jusqu'à 1 000 000€) ; réseau sur les questions de politique étrangère (soutien financier jusqu'à 1 200 000€). Cette activité « réseaux thématiques » s'est ouverte au secteur de l'enseignement supérieur en 2022.

La durée des projets subventionnés est de 3 ans, quelle que soit l'action.

Dans le programme Erasmus+ 2021-2027, l'action Jean Monnet s'ouvre aux autres secteurs l'éducation et de la formation : « Formation des enseignants » ; « Apprentissage des initiatives de l'U.E » ; « Réseaux thématiques ».

Ces actions n'étant pas ouvertes aux pays tiers non associés, elles ne sont pas traitées dans ce recueil.

*Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

### EXEMPLES DE PROJETS

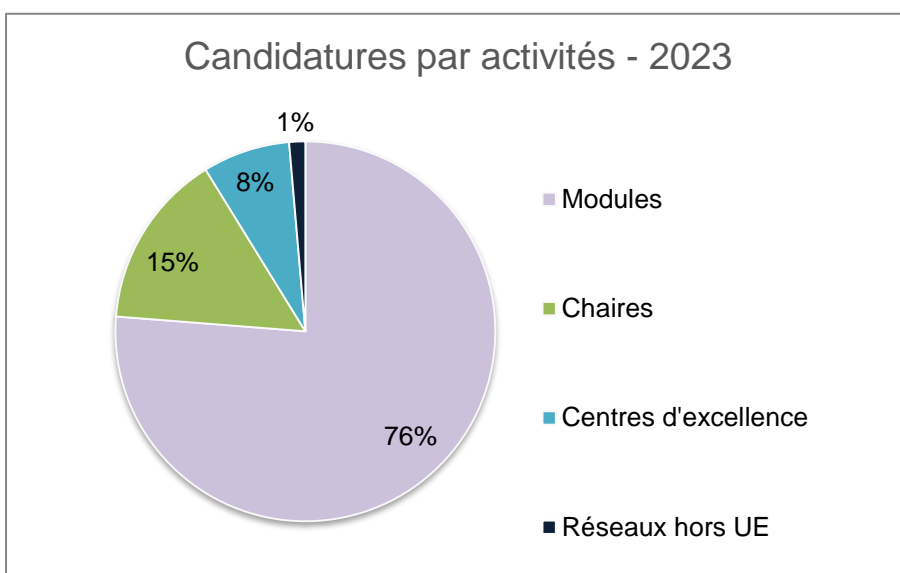
[Erasmus+ Project Results Platform – Jean Monnet](#)

## 1. Un maintien du budget mais un nombre de candidatures en forte hausse

En 2023, le budget alloué pour les actions Jean Monnet relevant du secteur de l'enseignement supérieur dans sa dimension internationale (modules, chaires, centres d'excellence et réseaux de politique extérieure) est resté sensiblement identique au précédent budget 2022 pour s'établir à 15,77M€.

A noter, que sur ce montant global, le budget dédié aux réseaux sur des thématiques de politique extérieure est passé de 1,2M€ en 2022 à 4,5M€ en 2023.

	2021	2022	2023
<i>Budget total disponible<sup>8</sup></i>	10,00 M€	15,86 M€	15,77 M€
<i>Dont pour réseaux thématiques hors UE</i>	N/A	1,2M€	4,56M€



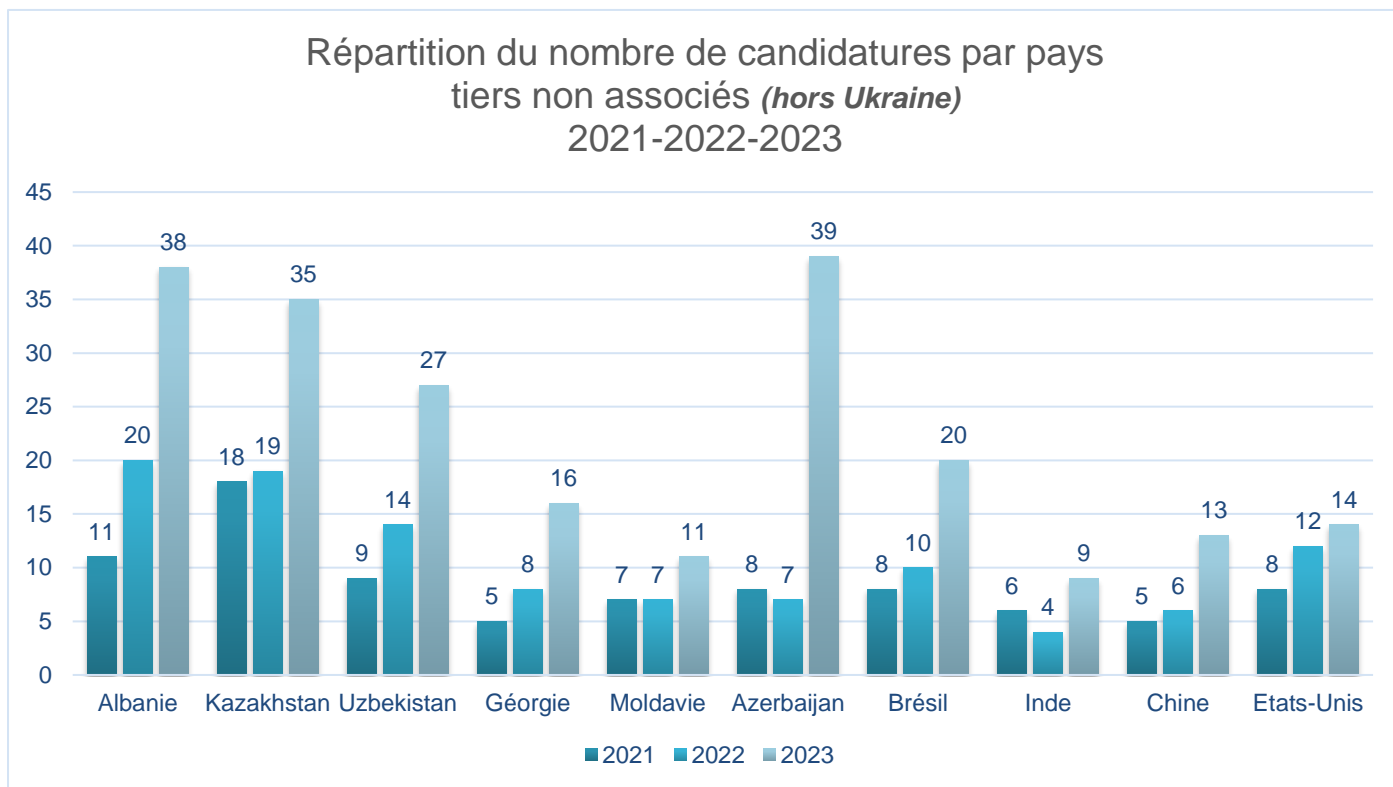
En 2023, le nombre de candidatures est reparti à la hausse avec 1023 candidatures après un recul enregistré en 2022. Comme les années précédentes, les candidatures ont principalement concerné les modules.

	2021	2022	2023
<i>Total des candidatures sur les différents volets Jean Monnet</i>	781	608	1023
<i>Candidatures impliquant un établissement français</i>	15	10	20

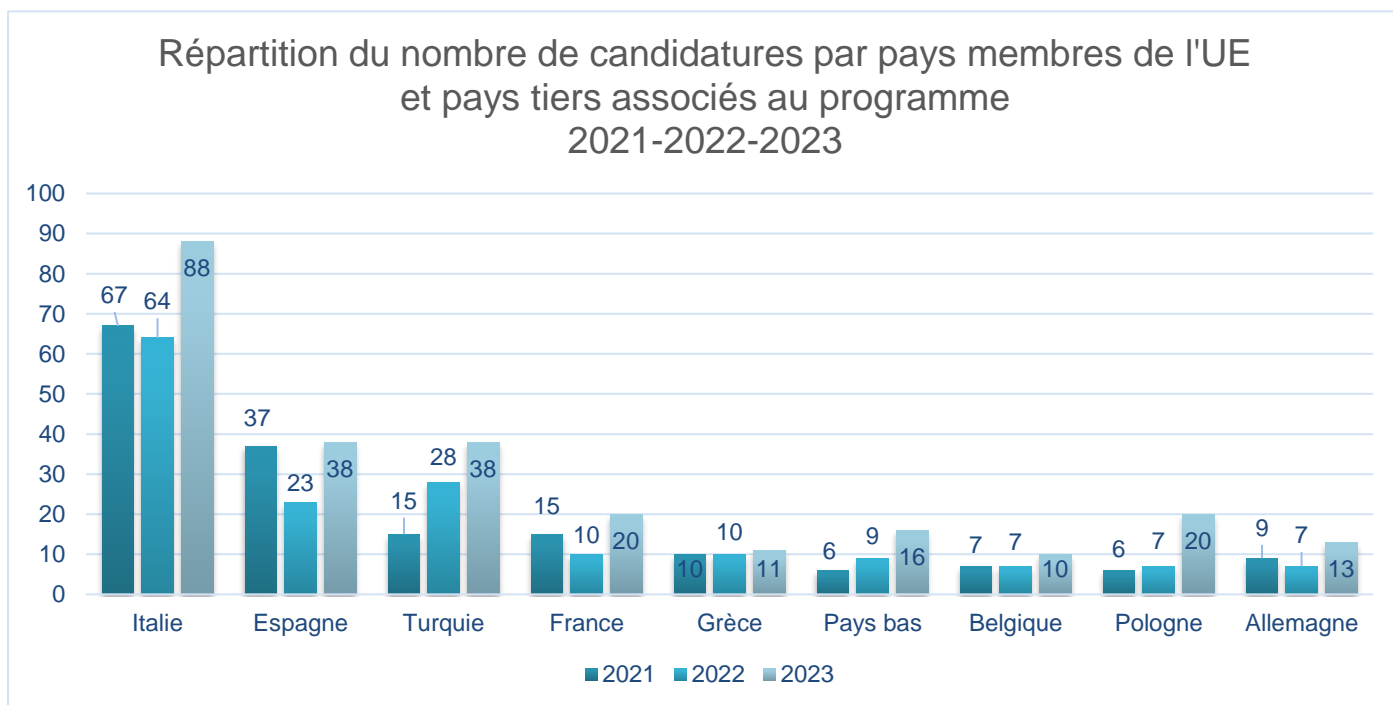
En 2023, on dénombre plus de 106 pays dans les candidatures. Ils n'étaient que 60 en 2022. 75% des candidatures sont issus de pays tiers non associés, une donnée en augmentation par rapport à l'an dernier où les pays tiers non associés représentaient un peu plus de 60% des candidatures. Le nombre de candidatures sur la région Asie a triplé, celui en Amérique Latine et dans les Balkans occidentaux a doublé.

<sup>8</sup> Budget total disponible = budget sur le secteur Enseignement supérieur : Modules, chaires, centres d'excellence, réseaux politique extérieure (donc hors Teacher Training et réseau interne à l'UE, non ouverts à la dimension internationale).

A noter que l'Ukraine, à elle seule, a déposé 47% de l'ensemble des candidatures reçues (soit 477 candidatures).



Parmi les pays membres du programme, l'Italie reste leader sur cette action, suivie de l'Espagne. La Turquie renforce encore cette année sa présence sur cette action avec 38 candidatures déposées, un mouvement amorcé dès 2022.



Le nombre de candidatures françaises double en 2023 pour atteindre 20 candidatures ainsi réparties : 4 modules ; 9 chaires ; 1 centre d'excellence ; 6 participations à des réseaux (en tant que partenaire).

## 2. Un taux de sélection au niveau européen qui revient au niveau de 2021 après une année 2022 exceptionnelle

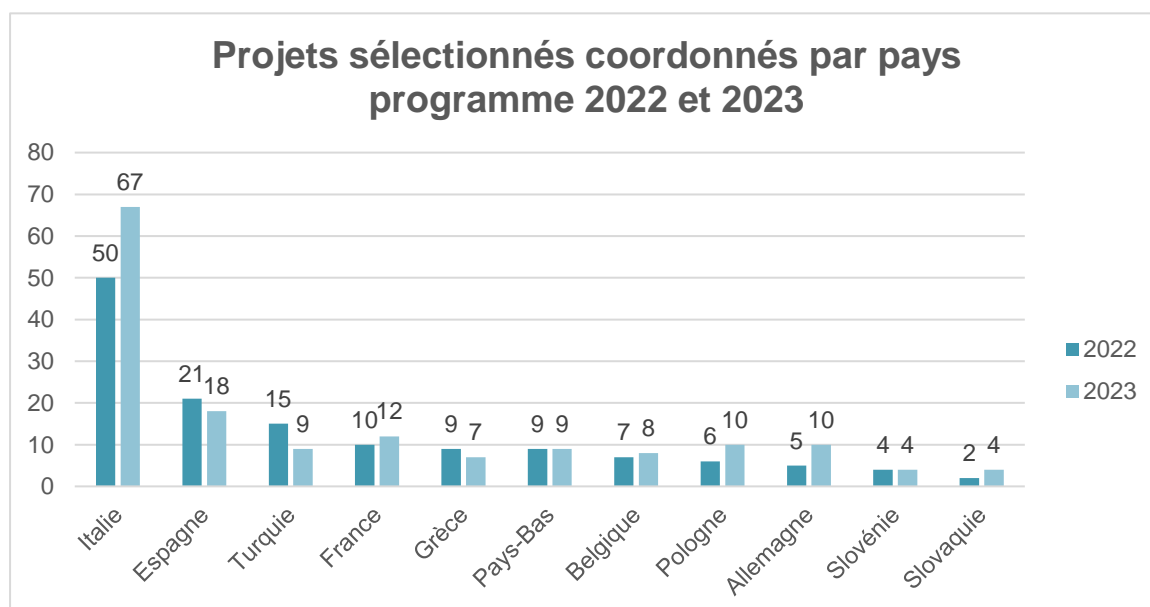
Après avoir atteint le niveau record de près de 60% en 2022 (qui s'expliquait par une hausse de budget et un nombre de candidatures plus bas), le taux de sélection revient à un niveau comparable à celui de 2021 avec 34,4% des projets sélectionnés au niveau européen.

	2021	2022	2023
<i>Projets sélectionnés</i>	261	364	345
<i>Taux de sélection</i>	33.42%	59.87%	34,4%

**Un taux de succès au  
niveau européen  
de 34,4%**

En 2023, la France se classe en 3<sup>ème</sup> position en nombre de projets sélectionnés parmi les autres pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme, derrière l'Italie et l'Espagne.

A noter les très bons taux de sélection, outre l'Italie, de l'Allemagne et de la Belgique qui ont toutes deux déposé peu de candidatures mais dont les projets ont été sélectionnés à plus de 75%.

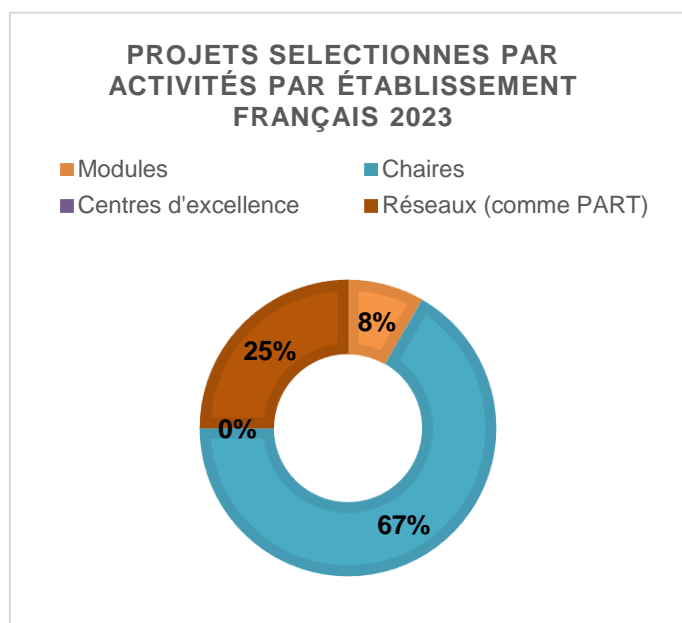
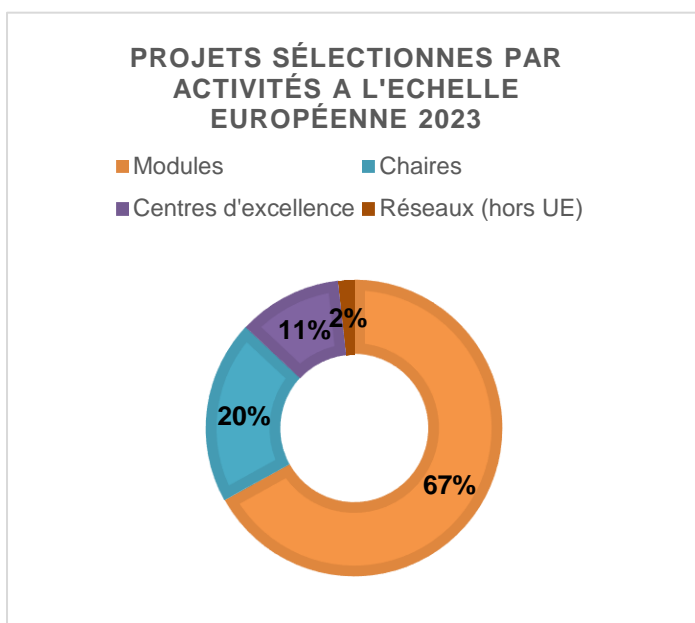


## 3. 64% des candidatures françaises sélectionnés

En 2023, 9 des 14 candidatures françaises sur les modules/chaires/centres d'excellence ont été sélectionnées, portant le taux de sélection des projets nationaux à 64% après avoir atteint 100% en 2022.

	2021	2022	2023
<i>Nombre de projets sélectionnés coordonnés par des établissements français</i>	13	10	9
<i>Taux de sélection français<sup>9</sup></i>	86.67%	100%	64%

Les projets mono-bénéficiaires français sélectionnés se répartissent ainsi : 1 module, 8 chaires. Alors qu'au niveau européen, les projets sélectionnés ont majoritairement été des modules (67%), les projets français lauréats sont majoritairement des chaires. La France est lauréate de près de 12% de l'ensemble des chaires sélectionnées (69 au total) cette année.



#### 4. 50% des projets de réseaux impliquant la France sélectionnés

Outre les projets mono-bénéficiaires, il est important de rappeler que, depuis 2022, les réseaux thématiques Jean Monnet (« policy debate ») se sont ouverts au secteur de l'enseignement supérieur. La France était partenaire d'un réseau thématique sur les questions de politique extérieure sélectionné en 2022. En 2023, elle est présente, en tant que partenaire, dans 3 des 6 réseaux de politique extérieure sélectionnés (sur 14 candidatures reçues au niveau européen), soit une présence dans 50% des réseaux sélectionnés 2023 relatifs à la politique extérieure.

- Réseau « Valeur et Démocratie » - *Challenges and Opportunities for EU Heritage Diplomacy in Ukraine*, coordonné par la Belgique, réunissant des partenaires de 14 pays, impliquant l'université de Lille

- Réseau « *Valeur et Démocratie* » - *ValEUs - Research & Education Network on Contestations to EU Foreign Policy*», coordonné par l'Allemagne, réunissant des partenaires de 19 pays, impliquant l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
- Réseau « *UE - Afrique* » - *PolyCIVIS: Confronting the Polycrisis in Europe and Africa*, coordonné par la Belgique, réunissant des partenaires de 21 pays dont 10 pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne impliquant Aix-Marseille Université et l'Université européenne CIVIS.

★ Financement Erasmus + pour les projets Jean Monnet dans lesquels la France est impliquée

	2021	2022	2023
<i>Financements alloués aux projets mono-bénéficiaires français</i>	562 360 €	577 958 €	430 000 €
<i>Financements alloués aux Réseaux de politique extérieure dans lesquelles la France est impliquée (comme PART)</i>	N/A	1 199 385 €	3 496 762 €

# ◆ Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

Les projets d'« échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse » - *Erasmus + Virtual Exchange* - doivent permettre aux jeunes de 13 à 30 ans de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle.

Chaque jeune peut accéder à un enseignement (formel et non formel) international et interculturel de qualité, sans mobilité physique, avec des homologues des pays tiers non associés.

Cette action a pour objectif :

- encourager le dialogue interculturel avec les pays tiers non associés et accroître la tolérance grâce à des interactions interpersonnelles en ligne.
- promouvoir différents types d'échanges virtuels en complément de la mobilité physique d'Erasmus+.
- renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux.
- favoriser le développement des compétences numériques et non techniques des étudiants, des jeunes et des animateurs socio-éducatifs.
- promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.
- renforcer la dimension « jeunesse » dans les relations de l'UE avec les pays tiers.

De nombreuses activités de coopération en ligne peuvent être proposées : discussions en ligne, formation de professeurs ou personnel universitaire pour monter des échanges virtuels, cours en ligne ouverts et interactifs, MOOC.

Quels qu'ils soient, les projets doivent être interactifs et animés par des facilitateurs qualifiés.

Ces activités doivent s'appuyer autant que possible sur des plateformes existantes.

Le projet doit être déposé et coordonné obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur charté (EES) ou une organisation active dans le domaine de la jeunesse d'un pays membre de l'UE ou pays tiers associé au programme.

Chaque projet doit concerner des organisations et participants issus de seulement une des 4 régions éligibles (Balkans occidentaux, Voisinage oriental, Pays du sud de la Méditerranée, Afrique subsaharienne).

Le consortium doit être composé d'au moins 4 partenaires dont au moins :

- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays membres de l'UE ou pays tiers associé
- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays tiers non associés de la même région

Les projets sont sélectionnés pour 3 ans. Le budget est de 500 000€ maximum.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

*Cette action est centralisée et gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

## EMPLIS DE PROJETS

Projets financés – appel à projets 2023



## 1. Des candidatures en nombre mais de faible qualité

Le budget 2023 est resté similaire à celui de 2022, soit 6,3M€ d'euros, dont environ 1M€ pour les Balkans occidentaux et le reste pour les 3 autres régions éligibles à cette action : Voisinage oriental, pays du sud de la Méditerranée, Afrique sub-saharienne.

En 2023, 92 candidatures ont été reçues, 82 ont été déclarées éligibles et à l'issue des évaluations seulement 40 ont passé le seuil qualité leur permettant de prétendre à un financement.

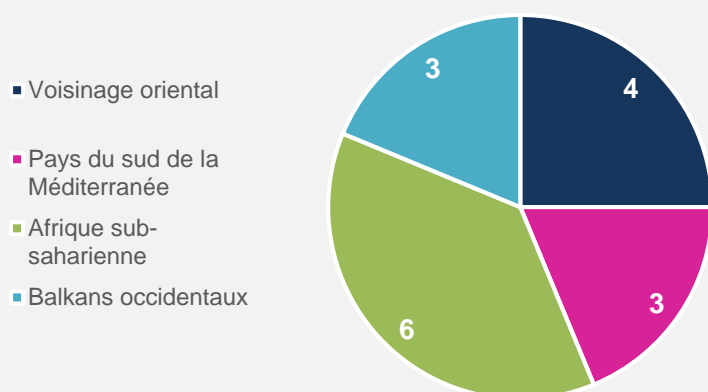
	2021	2022	2023
<i>Nombre de candidatures reçues</i>	58	69	92

Avec une présence dans 35 candidatures sur 92 (dont 16 candidatures en tant que coordinateur), l'Italie reste le pays programme le plus investi dans cette action, suivi de la Grèce présente dans 28 candidatures (dont 11 en tant que coordinateur) et de la Turquie représentée dans 16 candidatures (dont 11 en tant que coordinateur). La France est quant à elle présente dans 8 candidatures sur 92.



## 2. La France partenaire de 3 projets sélectionnés

Répartition des projets sélectionnés par régions éligibles - 2023

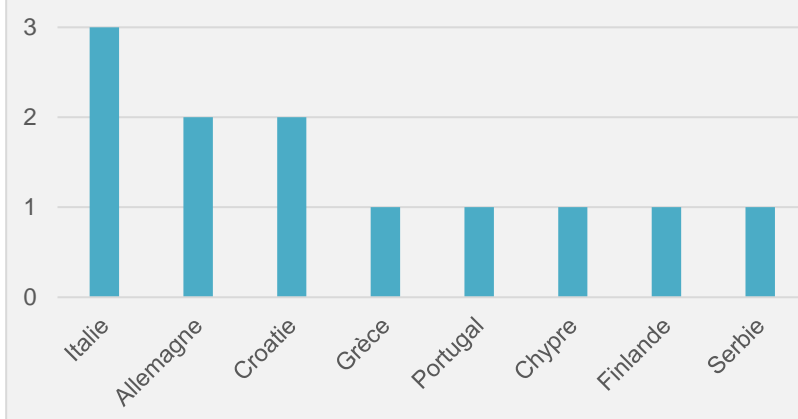


En 2023, 16 projets ont été retenus à l'issue de l'appel à propositions. Si on le reporte au nombre global de candidatures reçues (92), le taux de sélection s'établit à un peu plus de 17%.

La répartition de ces 16 projets est la suivante : 3 pour les Balkans occidentaux, 6 pour l'Afrique subsaharienne, 3 pour les pays du Sud de la Méditerranée et 4 pour les pays du voisinage oriental.

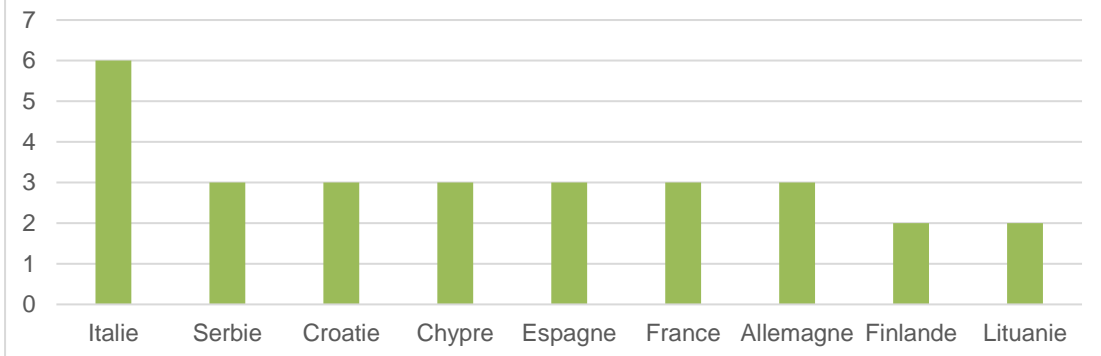
Parmi les pays européens, l'Italie reste en tête avec 3 projets sélectionnés dont elle assure la coordination et une présence dans 6 des 16 projets sélectionnés.

Nombre de projets sélectionnés coordonnés par pays - 2023



La France est quant à elle présente dans 3 des 16 projets sélectionnés : 2 en tant que partenaire (sur les régions Afrique subsaharienne et Pays du sud de la Méditerranée) et 1 en tant que partenaire associé (sur la région Afrique subsaharienne).

Nombre de projets sélectionnés impliquant des organismes nationaux (en tant que coordinateur, partenaire ou partenaire associé), par pays programme - 2023



- ✪ Financement Erasmus + pour les projets EVE dans lesquels la France est impliquée (en tant que coordinateur, partenaire ou partenaire associé)

	2023
<i>Financements alloués</i>	1 225 015 €